

W

Corbeil-Essonnes :  
Prospective socioéconomique et stratégies possibles

**PHASE 2 JUIN 2021**

Philippe Nikonoff  
Conseils

86, rue Joseph  
Fauré

33100 Bordeaux

## Table des matières

---

Avant-propos.....	4
-------------------	---

### Chapitre 1/ Quelles perspectives technologiques et environnementales ? ..... 7

A/ Quels impacts probables sur l'emploi des technologies nouvelles ?.....	7
1) La logistique, le commerce de gros et les « camions autonomes".....	7
2) Le secteur bancaire et l'ensemble du tertiaire.....	9
B/ Quelles conséquences du changement climatique ? .....	14
3) Des températures moyennes mondiales en augmentation .....	16
4) Un risque inondation renforcé par le changement climatique .....	20
5) La pauvreté aggrave les difficultés à se protéger de ces risques. ....	22
C/ Anticiper une double rupture sur l'emploi et le climat.....	25
1) La moitié d'un consensus sur l'évolution du climat.....	25
2)...mais pas de consensus sur l'évolution de l'emploi.....	26

### Chapitre 2/ Deux questions majeures posées par le changement climatique..... 29

A/ Habiter.....	29
B/ Se nourrir.....	34
1) Réorienter l'usage des terres agricoles, réduire l'artificialisation des sols .....	35
2) Les « toits et terrasses des herbes aromatiques du monde » ? .....	37
3) Le concours des cuisines du monde ?.....	37
4) Les jardins familiaux.....	38
5) Un marché mensuel ouvert aux producteurs du département ?.....	38

<b>Chapitre 3/ Existe-t-il des stratégies locales possibles pour travailler autrement ? .....</b>	<b>40</b>
A/Quelles entreprises pour quels emplois ?.....	40
B/Quelles activités économiques et pour quoi faire ?.....	43
1) Sortir d'une vision globale pour être plus efficaces dans les actions engagées.....	44
2) Prendre en compte tout le tissu économique .....	47
3) Prendre en compte (tout) le centre-ville .....	48
4) Intégrer les mécanismes de calcul de la fiscalité locale dans la réflexion et la stratégie d'aménagement.....	49
5) Economiser le foncier en favorisant les activités économes en CO <sup>2</sup> et créatrices d'emplois ....	54
6) Attirer des affaires individuelles et TPE et proposer de petites surfaces dans les espaces centraux .....	55
7) Penser l'économie, de la zone d'activité au livreur à vélo .....	57
<b>Penser l'emploi, le climat et l'économie de demain .....</b>	<b>59</b>
<b>Annexe : Les modifications de tarifs fiscal de certaines parcelles et leurs conséquences.....</b>	<b>61</b>

## AVANT-PROPOS

---

Cette seconde phase s'appuie notamment sur les éléments issus du diagnostic économique et social de la commune et sur les différents échanges qui ont eu lieu depuis les présentations des premiers documents . Elle vise à proposer des pistes de développement pour le territoire. Mais ces pistes ne peuvent pas être envisagées dans l'absolu, elles doivent être à la fois cohérentes et réalistes, c'est-à-dire prendre en compte la réalité, les réalités. Mais de quelles réalités peut-on parler lorsqu'on parle du futur, de l'avenir ? Dans la mesure où nous ne savons pas ce que sera ce futur, il faut chercher à se projeter vers celui-ci en s'appuyant sur les connaissances actuelles et les tendances existantes. Le premier chapitre traite ainsi de deux enjeux liés :

### A. **Quels impacts sur l'emploi (notamment local) des choix d'investissement dans les technologies nouvelles ?**

Au-delà des innovations qu'elles comportent, les technologies nouvelles sont déployées pour réduire les coûts de production, ce qui se traduit le plus souvent par une baisse des effectifs car il s'agit souvent du principal poste de dépenses. Mais cela ne se produit pas nécessairement avec la même intensité et au même rythme dans les différents secteurs d'activité. Pour essayer d'estimer les conséquences locales de ces changements, il est nécessaire dans un premier temps d'identifier les activités dans lesquelles les menaces sont les plus importantes. Cette étape permet d'**éviter de spécialiser la commune dans des secteurs qui vont supprimer de l'emploi : logistique, commerce de gros, banque/assurance, tertiaire dit « supérieur », etc.** Cette question n'est pas séparable des évolutions pointées dans la première phase et qui montrent que les transferts sociaux vont baisser dans tous les territoires, ce qui réduira le revenu disponible. L'hypothèse d'une baisse des emplois du fait de certains choix d'investissements cumulée avec une baisse des transferts sociaux du fait de choix budgétaires nationaux, représente un risque sérieux et crédible. Il est indispensable d'étudier ce type de risques, ce que l'on appelle « les scénarios catastrophe », par opposition aux scénarios au fil de l'eau qui se contentent de poursuivre les tendances actuelles. Cela est nécessaire, ne serait-ce que pour estimer s'il s'agit d'un risque à deux, dix, vingt ou trente ans, ce qui laisse plus ou moins de temps pour s'y préparer. Une fois ce scénario de l'inacceptable pris en compte, il est alors plus facile de poser les éléments d'un scénario « volontariste », c'est-à-dire de rupture avec des évolutions qui seraient socialement très négatives.

### B. **Quelles conséquences du changement climatique ?**

Si on peut constater que les grands groupes mondiaux investissent énormément dans des technologies réduisant l'emploi, on constate également que ces entreprises ne sont pas contraintes à investir dans la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> qu'elles génèrent massivement. De fait, les émissions de CO<sup>2</sup> continuent à progresser car les investissements privés ne sont pas impérativement fléchés vers une réduction obligatoire et rapide de ces émissions. **Les choix technologiques fait par les grands groupes mondiaux sont ainsi le plus souvent à la fois économes en emplois et gourmands en CO<sup>2</sup>.** Dans ces conditions, le changement climatique va se poursuivre et probablement s'accélérer et s'aggraver.

Tenant compte de cette probabilité, il s'agit d'en étudier ici les principales conséquences locales probables afin de s'en prémunir ou du moins d'en limiter les effets négatifs. **Cette question n'est évidemment pas indépendante de la question financière, à la fois pour les ménages et pour les collectivités locales. C'est pourquoi nous considérons l'enjeu technologique, climatique, social et économique comme un tout.**

A partir de ces analyses, il est possible de réfléchir à des stratégies de développement favorisant des activités créatrices d'emplois mais sans que celles-ci ne soient prédatrices sur le climat. **Cela revient à se demander s'il est localement possible d'anticiper, d'éviter les activités économes en emploi mais gourmandes en CO<sup>2</sup> et de rechercher au contraire un moteur de développement et des activités économes en CO<sup>2</sup> mais qui favorisent l'emploi.** Dans cette idée, les actions engagées par la commune pourront être systématiquement évaluées en fonction de leur impact environnemental tel que les connaissances scientifiques disponibles actuellement permettent de les estimer. Enfin, la connaissance de la structure sociale du territoire réalisée dans la phase 1, croisée avec la réflexion prospective sur les risques du changement climatique permettront à la fois d'identifier les types de risques pour la population ainsi que pour les entreprises et les conditions à réunir pour s'en prémunir.

Une autre question très importante doit être abordée dans ce travail : **les actions locales sont indispensables mais pour autant elles n'ont pas nécessairement d'impact local sur le climat.** C'est certainement une des raisons qui explique les difficultés de mise en œuvre de mesures environnementales locales fortes : Elles n'ont pas d'effet immédiat et dans de nombreux cas elles n'ont pas d'effet local visible. La raison tient à la nature des émissions de CO<sup>2</sup> et de méthane. A la différence de pollutions « classiques » (boues rouges en méditerranée, Explosion de Beyrouth ou de Rouen, pollution pétrolière, nuage chimique comme à Seveso, etc.) qui sont localisées et pour lesquelles on peut plus facilement identifier un ou des responsables, le changement climatique est un phénomène global dont les effets ne sont pas nécessairement locaux ni immédiats. Ainsi, le taux de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère est identique sur l'ensemble de la planète. De ce fait, des émissions de Gaz à effet de serre ne vont pas nécessairement impacter le périmètre où ces émissions ont lieu ni l'impacter immédiatement, les émissions de GES produites en un endroit n'ont pas nécessairement d'effet local. Et de même, les actions publiques pour réduire ces émissions n'ont pas non plus un effet strictement local. C'est en ce sens que l'expression « penser global, agir local » doit se comprendre : il est nécessaire d'agir localement même si les effets de son action ne sont pas purement locaux.

C'est une des raisons pour lesquelles le « localisme » n'a pas de sens : Dans la première phase du rapport, nous avons noté des points communs entre la commune, l'agglomération et le département dans de nombreux domaines économiques et sociaux. Mais le climat est encore plus un sujet qui ne peut se prêter au localisme, c'est par nature un sujet global qui passe par une pensée locale, une stratégie locale, une action locale avec les moyens dont on dispose localement.

C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les préconisations de ce rapport ne se limitent pas aux frontières administratives de la commune : parce qu'on habite Corbeil-Essonnes mais qu'on travaille à Paris, parce qu'on est personnel hospitalier à Corbeil-Essonnes mais qu'on habite Ris-Orangis, parce qu'on utilise les transports en commun depuis Corbeil-Essonnes ou sa voiture et que l'on travaille à Orly, parce que les émissions de CO<sup>2</sup> ne s'arrêtent pas aux frontières géographiques de chaque commune (ou quartier, ou agglomération, ou département, ou région..), il n'est pas incohérent d'élaborer des propositions qui dépassent le cadre communal. Sortir du cadre administratif de la commune et réfléchir globalement ne signifie pas que ces propositions devraient s'imposer aux autres territoires. Elles sont émises pour favoriser la prise en compte d'enjeux transversaux sur le plan technique et transfrontières sur le plan physique. Par conséquent, ces propositions issues du diagnostic et d'une réflexion sur les stratégies possibles sont élaborées pour contribuer à des débats qui dépassent le cadre communal, même si « par nature », le champ d'action de la commune est la commune.

## CHAPITRE 1/ QUELLES PROSPECTIVES TECHNOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ?

---

### A/ Quels impacts probables sur l'emploi des technologies nouvelles ?

Dans une économie marchande, le développement de technologies nouvelles n'est pas pour l'essentiel le fruit d'une fascination pour la nouveauté mais le produit de calculs de retour sur investissement. L'investissement dans une technologie doit apporter un avantage concurrentiel, le plus souvent en réduisant une dépense : matières premières, énergie, salaires, sous-qualité, etc. Dans nos sociétés très tertiaires, le principal poste de dépenses est le salaire et c'est donc sur sa réduction que les entreprises se concentrent. Soit en remplaçant les salariés par des micro-entreprises dépendantes, soit en remplaçant ces emplois par des systèmes automatiques, aujourd'hui largement appuyés sur l'intelligence artificielle, soit en réalisant les deux, ce qui est au cœur du modèle économique appelé « ubérisation ». Ce qui suit rappelle quelques-uns des principaux axes de suppression d'emplois dans les années à venir<sup>1</sup>.

#### 1) La logistique, le commerce de gros et les « camions autonomes »

*« Dans 5 à 10 ans, on peut imaginer qu'il n'y aura plus besoin de chauffeur, en tout cas derrière le volant, mais qu'il devienne plutôt gardien, opérateur de contrôle, jusqu'à ce que nous soyons capables de faire rouler les véhicules de manière absolument autonome, sans plus aucune surveillance humaine... La première raison pour laquelle nous faisons cela c'est la sécurité<sup>2</sup>, mais **pour les entreprises ce sera aussi un gage extraordinaire d'efficacité et de rentabilité. Les temps de trajets et donc de livraisons seraient réduits, les temps de pause et les salaires supprimés... Le chauffeur représente généralement environ un tiers du coût total du transport. La conduite entièrement autonome accélère considérablement le retour sur investissement et donc conduit à une adoption rapide... Les poids-lourds roulent essentiellement sur de grands axes routiers et non de petites routes tortueuses. Ce sont des itinéraires majoritairement rectilignes, avec de grandes directions, et donc un scénario de conduite beaucoup moins compliqué que dans une grande mégapole urbaine par exemple, cas de figure durant lequel il est prévu que le chauffeur reprenne la main. Sur autoroute, le chauffeur peut en revanche se contenter de surveiller le bon déroulement des choses depuis la couchette, et même dormir, tandis que le véhicule suit les ordres d'un logiciel de conduite autonome, ce que l'on appelle un rail routier... L'art de nos ingénieurs informatiques, c'est de savoir interpréter ces données qui viennent des capteurs et de savoir les transformer en un langage qui fait sens pour un robot, et le transformer lui-même en pilote automatique<sup>3</sup> ».***

---

<sup>1</sup> Pour ne pas alourdir le document, nous avons choisi de synthétiser les éléments disponibles sur ces sujets. Les documents détaillés peuvent éventuellement être indiqués en annexes. Les commentaires qui suivent s'appuient beaucoup sur l'analyse du rapport sur l'intelligence artificielle remis au président de la république en 2018. (Cf. France stratégie « intelligence artificielle et travail »).

<sup>2</sup> Meilleure sécurité et moindre pénibilité sont très souvent évoqués pour justifier des suppressions d'emploi, comme on le voit par exemple dans les grandes surfaces avec les suppressions à venir des caissières et leur remplacement par des scanners automatiques.

<sup>3</sup> Cf. Claire Delaunay, cofondatrice d'Otto, Blog de la logistique, novembre 2016.

Dans un rapport sur l'intelligence artificielle remis en 2018 au président de la république, l'organisme public France stratégie reprend à son compte ces analyses et estime également que le déploiement des technologies qui viennent d'être décrites sera rapide<sup>4</sup> :

*« Compte tenu de la part du coût du chauffeur dans le coût total et de la pression concurrentielle, la transition pourrait intervenir rapidement dès lors que la technologie est mûre. D'autant que la technologie sera vraisemblablement testée d'abord à l'étranger, dans des pays où les impératifs de sécurité et la complexité de l'environnement sont moindres... Si la technologie est suffisamment éprouvée à l'étranger, son degré de maturité pourra être évalué assez précisément et l'accord des autorités réglementaires ne devrait pas être un obstacle insurmontable. Le marché unique européen incite en outre à une concurrence réglementaire entre autorités de certification, favorable à un déploiement rapide. »*

**Il faut donc prévoir que l'emploi de chauffeurs/routiers va chuter considérablement dans les années à venir.** Mais au-delà de la disparition à venir d'un pourcentage élevé des chauffeurs, **les entreprises de transport/logistique investissent massivement dans des technologies qui vont réduire le recours au travail humain.** Une part importante de ce travail est d'ailleurs réalisé aujourd'hui par des auto-entrepreneurs, de sorte que lorsque le moment sera venu pour réduire les effectifs, les plans de licenciement passeront en partie par de simples fins de contrats pour ces auto-entrepreneurs :

- **Utilisation de robots de livraison dans les zones urbaines.** Amazon teste des robots de ce type aux Etats-Unis et en Europe. Ces livraisons urbaines correspondent à ce que l'on appelle la « logistique du dernier kilomètre », couteuse en temps et en emploi. Son automatisation constitue donc un enjeu financier très important pour les logisticiens ;
- **Utilisation de drones de livraison dans le péri-urbain et les zones rurales.** La moindre densité permet de faire circuler plus facilement des drones de livraison pour des colis de faible poids (iphones, livres, repas, etc.). Amazon a obtenu fin août 2020 l'autorisation de l'agence fédérale américaine du transport aérien pour livrer des marchandises par drone. Google (via sa division Wing) et UPS travaillent dans le même esprit.

Il est d'ailleurs probable que ces acteurs utilisent la COVID19 pour accélérer le processus, en évoquant le risque sanitaire de livraison par des humains. Au final, **les entrepôts seront demain nettement moins dotés en emplois parce que c'est sur la réduction de la masse salariale que les entreprises se concentrent.** La logistique et l'entrepôt sont des métiers très normés, utilisant un personnel souvent peu qualifié. Mais ce personnel est (relativement) nombreux et donc couteux. En utilisant l'intelligence artificielle pour automatiser au maximum les process, les logisticiens peuvent générer des bénéfices considérables, ce sont eux qui sont au cœur de leur modèle économique. Ainsi, **c'est l'ensemble de la logistique qui va perdre des emplois, déjà peu nombreux en plate-forme (20 à 40 par hectare, 5 à 10 fois plus dans l'industrie ou le commerce, 10 à 20 fois plus dans le tertiaire). Ce secteur ne peut en aucun cas être prioritaire dans les stratégies locales de développement, ce serait un contre-sens.**

---

<sup>4</sup> Cf. France stratégie « intelligence artificielle et travail » 2018, P 39/40.



L'automatisation industrielle a supprimé massivement les techniciens et agents de maîtrise dont les fonctions ont été progressivement intégrées au système technique comme nous l'avons montré dans le diagnostic (phase 1). Un processus identique mais beaucoup plus concentré dans le temps va concerner la logistique et le transport. Le groupe UPS (implanté sur la commune) illustre cette évolution puisqu'il a élaboré un programme mondial de baisse des effectifs, sur l'amont de livraison, c'est-à-dire dans la partie administrative. L'ensemble du secteur est engagé dans un mouvement de réduction du personnel, de l'amont (administration, gestion, manutention en entrepôt) à l'aval (transport et livraison). Il en est de même dans le commerce de moyenne et grande surface, activité dans laquelle les personnels en caisse vont être considérablement réduits ainsi que dans d'autres secteurs, notamment le tertiaire, y compris dans les emplois les plus qualifiés. Cela concernera également les véhicules particuliers, menaçant les emplois de chauffeurs type Uber. Il faut **prendre en compte cette perspective, aussi bien localement qu'au niveau communautaire afin de ne pas poursuivre des stratégies d'aménagement dépassées, inadaptées au nouveau contexte technologique et aux stratégies des entreprises**, notamment les plus importantes. Cela ne signifie en aucune façon que ces entreprises sont négligées, cela signifie qu'il faut comprendre leurs logiques afin de ne pas surinvestir sur des projets qui créeront très peu d'emploi au final, contrairement aux discours très bien construits et convaincants des promoteurs de ce types de dépenses publiques.

## 2) Le secteur bancaire et l'ensemble du tertiaire

Lorsqu'on étudie les évolutions de l'emploi depuis une trentaine d'année dans les activités de service, on peut penser que ce secteur va continuer à créer de nombreux emplois dans les années à venir. Mais ce temps semble révolu. La généralisation de l'informatique a permis de standardiser le travail dans les activités tertiaires traitant de grands volumes de données (banques assurances, organismes sociaux, etc.) et le développement des activités a permis de conserver et même développer les emplois pendant une longue période. Mais la phase technologique actuelle change de nature et va beaucoup plus loin, comme on peut le voir par exemple avec la généralisation des « chatbot<sup>5</sup> » qui tendent à remplacer les conseillers clientèle (environ 18 % des effectifs des banques en 2016). Plus généralement, l'automatisation poussée basée sur l'intelligence artificielle va impacter la plupart des emplois tertiaires dans lesquels il existe des tâches répétitives (traitement de dossier, réponse téléphonique, etc.). De nombreux auteurs s'inquiètent de cette perspective, y compris au sein d'organismes publics ou parapublics comme le CEPREMAP : **« L'intelligence artificielle, les robots et l'automatisation pourraient créer un avenir caractérisé par un taux de chômage structurel élevé et ils ont déjà des effets sur une grande partie des travailleurs »**.<sup>6</sup> Le CEPREMAP insiste sur ce sujet **« Les coûts d'ajustement (aux mutations technologiques) sont importants. Ils peuvent avoir des conséquences négatives persistantes pour certains, voire à terme empêcher les perdants de tirer un bénéfice de ces évolutions, même après une longue période »**.<sup>7</sup>

---

<sup>5</sup> Systèmes basés sur l'intelligence artificielle permettant de répondre aux questions d'un client sans recourir à un échange avec un humain.

<sup>6</sup> CF CEPREMAP 2019 « *La polarisation de l'emploi en France. Ce qui s'est aggravé depuis 2008* » p 80.

<sup>7</sup> Cf. pp 15/16.

Ce même rapport confirme que les technologies peuvent remplacer les salariés, au-delà des industries manufacturières concernées jusque-là. Des économies gigantesques sont désormais possibles sur les salaires, facteur premier ou facteur déterminant dans les coûts. Mais ce qui est nouveau est que ces automatisations et le recours à l'intelligence artificielle ne vont pas toucher uniquement les emplois peu qualifiés.

La perte d'emploi concernera également le tertiaire très qualifié dont les expertises seront progressivement intégrées dans des systèmes d'intelligence artificielle : « **Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication peut affecter les emplois dans les services en automatisant davantage les tâches intellectuelles, comme dans les secteurs financiers, les services juridiques, etc.**<sup>8</sup> Ce risque pour les emplois les plus qualifiés est confirmé par le rapport de France stratégie sur l'intelligence artificielle<sup>9</sup>, qui nous apprend que la banque d'affaires Goldman Sachs est passée d'une équipe de 600 traders à 2 traders et 200 ingénieurs suite au déploiement de l'intelligence artificielle. La technologie introduite dans cette entreprise a donc réduit la dépense salariale et divisé l'emploi par trois en quelques années, alors qu'il s'agit de postes hautement diplômés, à défaut d'être socialement utiles.

Dans une économie marchande, la vocation de ces systèmes est de remplacer à moindre coût du travail humain très cher, qui n'est pas disponible 24h/24h et qui calcule lentement, même assisté de systèmes performants. Il en sera peut-être de même dans les professions juridiques (que certaines sociétés de développement espèrent remplacer massivement par des systèmes experts d'analyse de la jurisprudence), dans la chirurgie et l'imagerie médicale :

- L'intervention chirurgicale peut être bouleversée par les systèmes automatiques, beaucoup plus précis et qui peuvent travailler 24/24 h et 7/7 jours. A cet égard, le métier de chirurgien est peut-être plus menacé que celui de coiffeur : une machine de coupe actualisée rapidement en fonction de la mode capillaire coûte trop cher pour ce que le coiffeur peut espérer facturer. Ce n'est pas le cas pour une opération chirurgicale, laquelle sera probablement assistée par informatique voire pilotée par informatique dans les années qui viennent, risquant ainsi de déqualifier les métiers de chirurgie<sup>10</sup> ;
- L'imagerie médicale sera également impactée par des systèmes d'analyse et de reconnaissance d'images qui sauront détecter une anomalie dans un temps presque instantané, à distance et en travaillant 24/24h. De façon générale, la reconnaissance immédiate des images constitue un enjeu essentiel, qu'il s'agisse du contexte de véhicules autonomes, de la reconnaissance faciale, de l'analyse d'images médicales, etc.

---

<sup>8</sup> Cf p 67.

<sup>9</sup> « *Le déploiement des algorithmes de trading a par exemple entraîné une disparition des traders au profit d'ingénieurs gérant les dispositifs automatiques* ». Cf « Intelligence artificielle et travail » France Stratégie, mars 2018 p 41 (note bas de page).

<sup>10</sup> Dans le même temps, ces technologies peuvent avoir un impact positif sur des territoires enclavés et permettre des télé-interventions. Mais cela restera probablement marginal au regard des coûts d'intervention que les cliniques privées pourront réduire en éliminant un grand nombre de chirurgiens, d'échographes, radiologues, etc.

**Le développement de l'intelligence artificielle, l'exploitation des métadonnées et la numérisation du tertiaire marchand et non marchand sont trois aspects liés. Leur combinaison rend parfaitement possible et plausible de fortes réductions d'emplois, y compris dans ces secteurs très qualifiés.** Ainsi, deux chercheurs d'Oxford ont publié en 2013 une étude concernant « l'avenir de l'emploi » dans laquelle ils calculent la probabilité que certains métiers soient remplacés par des algorithmes d'ici 2030. Ils estimaient qu'en moyenne 47% des emplois sont « très exposés » aux Etats-Unis. Mais la probabilité monte à 99% pour le télémarketing et les courtiers d'assurance, 97% pour les caissières, 94% pour les assistants juridiques, 89% pour les chauffeurs de bus, etc.<sup>11</sup> Les ruptures possibles à venir dans l'emploi seraient ainsi plus rapides et massives que ce qui s'est produit dans les industries manufacturières pour trois raisons :

1. Les technologies qui permettent de réduire les coûts en réduisant l'emploi sont disponibles dans un très court laps de temps alors qu'elles ont mis des décennies à se mettre en place dans la période précédente ;
2. Les très grands groupes internationaux sont beaucoup plus concentrés qu'il y a cinquante ans et disposent de moyens financiers considérables qui leur permettent d'investir des centaines de milliards d'euros chaque année dans ces technologies économes en emplois ;
3. La « désindustrialisation » est un terme inadapté car il n'y a jamais eu autant d'emplois dans l'industrie. Il faudrait plutôt parler de délocalisation car pour la plupart des entreprises concernées, il s'est agi de fermer des sites dans un pays à meilleurs salaires et protections sociales pour les rouvrir dans d'autres pays à très bas salaires et sans protection sociale. Cela s'est donc fait lentement, au grès des opportunités. Cette économie mondiale est désormais totalement structurée et encadrée juridiquement par des accords internationaux de libre-échange (TAFTA, CETA, etc.). Par conséquent, les mouvements d'emplois et les fermetures de sites peuvent être quasi immédiats, d'autant plus que le droit du travail a été flexibilisé dans les pays les plus riches.

Chacun peut espérer que ces pertes d'emplois seront compensées par de nouvelles créations et on peut faire à ce sujet deux remarques :

1. Cette conviction suppose que les choses se passeront mieux demain que ces quarante dernières années qui ont vu la désindustrialisation et les premières phases d'automatisation se traduire par une hausse continue du chômage (la France comptait 400 000 chômeurs en 1974<sup>12</sup> et 2,7 millions en 2020<sup>13</sup>) ;
2. Il y aura forcément des créations d'emplois dans de nouveaux secteurs et de nouvelles activités. Mais aujourd'hui, il est impossible, d'affirmer que les créations compenseront les disparitions. En réalité, personne n'en sait rien et cela dépendra de nombreux paramètres, dont le droit national (droit du travail, code de la route, etc.), la fiscalité (sur les émissions de CO<sup>2</sup> liées au transport mondial de marchandises

---

<sup>11</sup> Cf. Carl Benedikt Frey et Michael Osborne « *The futur of employment. How susceptible are jobs to computarisation ?* 17/09/2013.

<sup>12</sup> Cf. INSEE Economie et statistique n° 510/512. 2019. « *Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960* ».

<sup>13</sup> Au sens du bureau international du travail, c'est-à-dire en dehors des « autres inactifs » dont nous avons vu en première partie qu'un grand nombre était chômeur sans perspective ni indemnisation.

par exemple), le droit international, etc. Mais dans tous les cas, il faut anticiper et changer de modèle de développement : ce qui a plus ou moins fonctionné dans le passé a de fortes probabilités d'être caduc dans les années à venir.

C'est en particulier le cas des logiques d'aménagement, basées sur de grands projets, de grands parcs d'activité, de grandes entreprises dont on espère la venue en subventionnant des aménagements coûteux et créateurs de peu d'emplois. Ce modèle peut se définir comme un « effet ponton », il consiste à créer un très gros ponton dans l'espoir qu'un paquebot accoste alors qu'ils sont de moins en moins nombreux et qu'il existe par contre une flottille de petits voire très petits navires qui pourraient être attirés sur le territoire. Cette flottille de petits bateaux qui ne s'opposent pas aux éventuels (et hypothétiques) paquebots mais qui ne compte pas sur eux pour permettre un développement local fait partie des pistes stratégiques pour la commune.

Il s'agirait d'un changement très significatif, d'une véritable rupture avec des pratiques d'aménagement très ancrées dans les collectivités territoriales. Très ancrées mais également très illusoires et dépassées car elles reposent sur une vision d'un monde qui n'existe plus. Cette focalisation sur les grandes structures et les grandes infrastructures au détriment des interactions de proximité et des très petites, petites et moyennes structures a été au cœur du modèle des SAN, Syndicats d'Agglomération Nouvelle pendant des décennies. Cette logique persiste encore dans la plupart des agglomérations héritières de ces structures mais elle est de moins en moins efficace, de plus en plus coûteuse, de moins en moins créatrice d'emplois, de moins en moins capable de renforcer les interactions nécessaires entre lieux de vie et lieux de travail, de moins en moins compatible avec les enjeux climatiques et environnementaux.

Par conséquent, si on tient pour très probable qu'il y ait un fort risque de pertes d'emplois et de perte d'efficacité du modèle de la grande entreprise<sup>14</sup>, il est indispensable de réfléchir à l'avenir d'une autre façon. Cela ne veut pas dire que toutes les réflexions qui seront avancées par la suite dans une logique de diagnostic partagé et coconstruit seront validées par les faits. Cela veut dire que ces réflexions chercheront comment éviter ces risques, comment compenser ces pertes d'emploi, comment se re – développer.

Ces réflexions ne peuvent être menées sans articuler la question de l'emploi et celle du climat, notamment parce que nous avons avancé l'idée que les investissements des grandes entreprises en particulier sont économes en emplois mais gourmands en CO<sup>2</sup>. Cela peut s'illustrer avec le modèle de la grande logistique, certains mettant en avant l'impact négatif des grandes plates formes type Amazone sur les territoires quand d'autres insistent sur l'attractivité et la compétitivité qu'elles permettraient. Ainsi, la convention citoyenne pour le climat mise en place par le président de la république avait demandé un moratoire sur la construction de nouveaux entrepôts de commerce en ligne avec le soutien initial de la ministre de l'environnement mais la proposition n'a pas été retenue.

---

<sup>14</sup> Ce risque est logique, car il est logique qu'une entreprise cherche à réduire ses coûts de production, notamment s'il n'existe pas de réglementation encadrant strictement ces pratiques. Ce n'est donc pas un jugement moral sur les pratiques.

Par contre, le gouvernement a confié à France Stratégie début septembre 2020 une mission visant à « *garantir un développement du commerce en ligne et des entrepôts logistiques* », indiquant notamment qu'« *Une attention particulière pourra être apportée aux simplifications de nature à faire émerger des sites logistiques « clé en main » qui pourront éviter une artificialisation des sols non maîtrisée en concrétisant le message d'attractivité adressé par le président de la république aux acteurs du e-commerce* <sup>15</sup> ». De très nombreuses collectivités s'inscrivent dans cette perspective et continuent à espérer la venue de plateformes logistiques de ce type. La plupart d'entre elles partagent la conviction que cela contribuera à réduire le chômage. Mais outre les risques sur l'emploi déjà évoqués, deux précisions s'imposent à ce sujet :

**1) Tout le commerce en ligne ne se résume pas aux plateformes géantes.**

Les grandes plates formes représentent souvent de 50 à 100 000 m<sup>2</sup> de surface construite contre moins de 20 000 m<sup>2</sup> en moyenne pour les plate formes traditionnelles. Cette taille s'inscrit dans la perspective du camion autonome basé sur un maillage par des plateformes géantes et peu nombreuses. Mais au-delà de cette question, commerce en ligne et circulation mondiale des marchandises sont deux choses différentes. Un territoire peut favoriser le commerce en ligne de libraires, artisans, petits commerces, agriculteurs/éleveurs dans une logique de circuit court, etc., sans recourir à des plateformes gigantesques. L'attractivité d'un territoire ne passe donc pas nécessairement par des géants de ce type. Il y a d'ailleurs sans doute davantage d'attractivité et d'emplois à espérer en favorisant la proximité et le lien direct avec un commerçant via le « clique et retire » plutôt que dans l'anonymat d'entrepôts géants bientôt dépourvus d'emplois.

**2 Un impact environnemental dont la planète n'a plus les moyens**

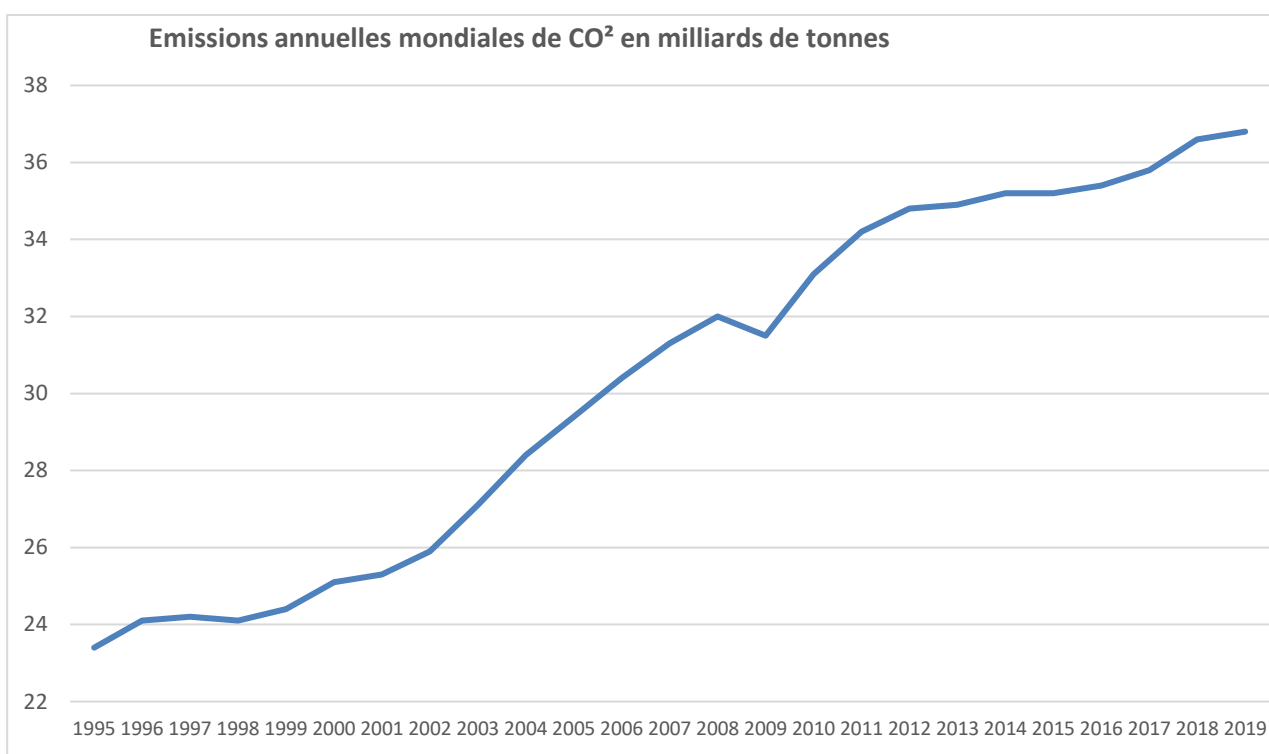
Le modèle économique des grands opérateurs repose sur la circulation mondiale de marchandises, leur stockage dans des entrepôts géants et la destruction des produits lorsque la mode est passée. C'est donc un modèle extrêmement couteux en émissions de CO<sup>2</sup>, notamment au travers du transport mondial de produits fabriqués le plus souvent en Asie, dans des conditions environnementales souvent médiocres. Ce modèle contribue largement à ce que les émissions de CO<sup>2</sup> continuent à augmenter et qu'elles devraient sans doute augmenter encore d'un quart dans les dix ans qui viennent : La course à la livraison la plus rapide est une ruine pour le climat. D'autre part, ces entrepôts consomment du foncier souvent agricole et multiplient les circulations mondiales de marchandises, donc les émissions de CO<sup>2</sup>. Lutter contre ces émissions nécessite de repenser toute la chaîne. Il faut donc adapter le modèle économique à la contrainte environnementale et ne pas poursuivre dans le déni, localement comme nationalement.

---

<sup>15</sup> Cf. Lettre de mission, 09/09/2020, p2.

## B/ Quelles conséquences du changement climatique ?

Le changement climatique est lié à l'émission de gaz réchauffant dans l'atmosphère. Ceux-ci ont une durée de vie importante et une réduction des émissions en 2021 n'aurait pas d'impact visible avant des années<sup>16</sup>. Il faut donc s'attendre à ce que le changement climatique se poursuive et même s'accélère tenant compte des évolutions depuis une trentaine d'années. Ainsi, **la conférence organisée par l'ONU en juin 2019 à Bonn sur le climat a rappelé que les émissions mondiales de CO<sup>2</sup> étaient inférieures à 9 milliards de tonnes en 1959<sup>17</sup>, qu'elles sont passées de 23,4 milliards de tonnes en 1995 et à 36,8 milliards en 2019, soit une augmentation de 58 % en 25 ans. En incluant les émissions estimées pour l'agriculture intensive et à la déforestation, la barre des 40 milliards de tonnes a été dépassée en 2019.** Le graphique ci-dessous nous permet de prendre la mesure de la tendance à l'œuvre depuis 25 ans.



Source : Global carbon project

De son côté Laurence Tubiana rappelle que la tendance des émissions reste à la hausse durable : « La trajectoire actuelle des émissions, si tous les engagements pris en 2015 sont remplis, amènera les rejets mondiaux à environ 53 gigatonnes en 2030<sup>18</sup> ».

<sup>16</sup> Les travaux du groupe international des experts sur le climat (GIEC), estiment que cette inertie se situe entre 25 et 40 ans, certains travaux estimant cette inertie à plus de cinquante ans. Concrètement, cela signifie que les températures actuelles traduiraient les émissions des années 1980 dans le pire des cas ou des années 1995 dans le meilleur. A contrario, les actions engagées en 2021 ne pourraient influencer sur le climat qu'en 2046 dans le meilleur des cas ou en 2060 dans le pire, voire 2070 pour une hypothèse encore plus alarmiste.

<sup>17</sup><https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/les-conferences/bonn-climate-change-conference-june-2019/conference-de-bonn-sur-le-changement-climatique-juin-2019>

<sup>18</sup> Cf. La recherche, novembre 2020.

Ainsi, la tendance actuelle déboucherait sur une nouvelle augmentation d'environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre, soit environ 13 milliards de tonnes par an. Dit autrement, **la perspective la plus crédible est bien celle de la poursuite de la hausse des émissions de CO<sup>2</sup> et donc la poursuite et l'accélération du changement climatique.**

A cet égard, certains peuvent penser que l'Europe au moins a réussi à réduire ses émissions. Mais ceci est une illusion d'optique qui est à rapprocher de la section précédente : La baisse des émissions de CO<sup>2</sup> en Europe traduit d'abord la délocalisation des activités productives. Fermer une activité productive à Corbeil-Essonnes ou ailleurs en France ou en Europe réduit mécaniquement les émissions nationales. Mais la production supprimée est ensuite importée, ce qui se traduit par de nouvelles émissions, encore plus importantes puisqu'il faut prendre en compte celles liées au transport. C'est ce que confirme clairement l'INSEE<sup>19</sup> : « *L'objectif ne peut pas se limiter à délocaliser les émissions de Gaz à effet de serre à l'étranger pour respecter les cibles nationales. A titre d'exemple, en France, les émissions ont baissé depuis 1995, mais l'empreinte carbone a continué à augmenter... Les émissions produites sur le territoire national ont été substituées progressivement par des émissions importées* ».

Dans cette même étude, l'INSEE rappelle que « *les émissions ont baissé de près de 20 % entre 1970 et 2018 dans l'union européenne, qu'elles ont augmenté modérément aux Etats-Unis (+13% sur la même période). Elles ont en revanche explosé dans certains pays émergents notamment en Chine (+580%) sur la même période*<sup>20</sup> ».

Dit autrement, les émissions françaises et européennes baissent parce qu'elles sont générées ailleurs dans le monde : « *Les technologies mondialisées sont le résultat d'un arbitrage. Telle est par exemple la logique qui sous-tend les exportations contemporaines de toutes sortes d'appareils électroménagers fabriqués en Chine vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Même si, dans les statistiques officielles, les émissions carboniques de la production de ces biens sont présentées comme un problème chinois, le fait qu'ils soient surtout consommés en Europe et en Amérique du Nord révèle... un problème de répartition mondiale*<sup>21</sup> ».

Ainsi, le rapport 2019 du Haut Conseil pour le Climat indique pour 2018 une empreinte carbone française estimée à 749 millions de tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup><sup>22</sup>, correspondant à :

- 441 millions de tonnes équivalent CO<sup>2</sup> produites ;
- 425 millions de tonnes équivalent CO<sup>2</sup> importées en 2018 ;
- 142 millions de tonnes équivalent CO<sup>2</sup> exportées.

Le rapport 2020 de ce même conseil indique quant à lui :

---

<sup>19</sup> Cf. INSEE analyses n° 56, octobre 2020.

<sup>20</sup> Même source.

<sup>21</sup> Cf. Alf Hornborg, dans « *Penser l'anthropocène* », science po les presses, 2018, p 109.

<sup>22</sup> Cf. Haut conseil pour le climat, « *redresser le cap, relancer la transition* » rapport 2020, juillet 2020, p 16/20. Les chiffres ne sont pas immédiatement comparables car au moment de la sortie du rapport, seules les données 2019 de productions nationales de CO<sup>2</sup> étaient disponibles. Il faut donc comparer les émissions nationales 2019 avec les importations et exportations 2018.

« *L’empreinte carbone des Français a augmenté de 20% entre 1995 et 2015. Depuis 1995, les émissions liées aux importations ont doublé quand celles liées à la production intérieure (hors exportations) ont diminué d’un cinquième. Le poids des émissions de GES<sup>23</sup> liées aux importations de la France est croissant. Elles sont devenues plus élevées que les émissions domestiques (hors exportations) depuis 2010. En 2015, l’empreinte carbone des français atteint 11 tCO<sup>2</sup> par habitant, en comparaison les émissions nationales sont évaluées à 6,6t CO<sup>2</sup> par habitant* ». <sup>24</sup>

Au vu de ces éléments, il est logique de considérer que le changement climatique va se poursuivre et s’accélérer. On parle habituellement de changement climatique et non de réchauffement car ce sont les équilibres actuels qui vont être remis en cause, certaines zones seront plus chaudes, d’autres plus froides, avec davantage de précipitations, etc. Les prospectives climatiques ne permettent pas de descendre à un niveau d’analyse correspondant à la taille d’une commune<sup>25</sup> mais différents travaux convergents évoquent les températures moyennes, les épisodes caniculaires, la pluviométrie, les risques inondation, les impacts sur les sols et la production agricole, etc. Il faut donc s’inspirer de ces travaux qui donnent un cadre national pour estimer ensuite ce que pourraient être les conséquences locales de ces hypothèses globales. Supposer l’impact local n’est donc pas affirmer que les choses se passeront ainsi, il s’agit de se projeter dans le futur en identifiant un risque pour s’en protéger et prendre une autre direction.

### 3) Des températures moyennes mondiales en augmentation

Les scientifiques français regroupés au sein de la plateforme Climeri-France ont participé au programme mondial de simulations du climat (CMIP6). Les modèles utilisés tablent sur une augmentation des températures en moyenne mondiale plus importante que ce qui était calculé près de dix ans plus tôt (en 2012). Le fait que la température moyenne mondiale augmente ne veut pas dire que cette hausse sera la même partout, ni même que toutes les zones seront en permanence plus chaudes. Par exemple, les travaux disponibles indiquent que les hivers pourraient être plus froids et pluvieux dans l’Ouest de l’Europe qu’actuellement mais les étés beaucoup plus chauds et secs. Ce qui ressemblerait à un temps de mousson.

Ces précisions apportées, l’hypothèse la plus pessimiste table sur une hausse moyenne maximum de 6,5 à 7°. De même, aucun scénario ne permet plus de rester strictement sous 2% de hausse moyenne<sup>26</sup> et les scénarios intermédiaires se situent désormais souvent plus près de 4° que de l’objectif 2 °. Tous ces éléments convergent vers un futur climat très différent de celui que nous avons tous connu.

---

<sup>23</sup> Gaz à effet de serre.

<sup>24</sup> Cf. Haut conseil pour le climat, « *Agir en cohérence avec les ambitions* » rapport 2019 juin 2019, p 34.

<sup>25</sup> La plupart des simulations d’évolution du climat reposent sur un découpage de la Terre en mailles d’environ 150 km : « *A cette échelle, il est difficile de prendre en compte les phénomènes météorologiques locaux... Or, des diagnostics sur l’évolution future de ce type de phénomènes sont indispensables aux acteurs socioéconomiques pour mener des études d’impact du changement climatique, dans des domaines comme l’hydrologie ou la production agricole.* ». pour Cf. <https://meteofrance.com/changement-climatique/quel-climat-futur/projections-climatiques-passer-du-global-au-local> consulté le 01/03/2021.

<sup>26</sup> « *Le scénario SSP1 2,6 qui implique un effort d’atténuation important ne permet pas de rester sous l’objectif des 2°C de réchauffement.. En revanche, le scénario SSP1 1,9, impliquant un effort d’atténuation encore plus important, le permet tout juste et au prix d’un dépassement temporaire de l’objectif de 2°C au cours du siècle.* ». Cf. CNRS « *Changement climatique, les résultats des nouvelles simulations françaises* », 17/09/p 15.



« Une analyse des vagues de chaleur à l'échelle de la France métropolitaine montre que les modèles sont capables de simuler des vagues de chaleur d'intensité similaire aux vagues de chaleur déjà observées, même si la vague de chaleur de 2003 est exceptionnelle quant à sa durée. Les modèles confirment aussi que l'intensité et la fréquence des vagues de chaleur ont augmenté ces dernières décennies : on constate une élévation aussi bien de l'indice T3X (température moyenne sur trois jours consécutifs de canicule) que de l'indice T7X (température moyenne sur sept jours consécutifs de canicule). Les modèles prédisent aussi que cette tendance va se poursuivre au moins dans les deux décennies qui viennent, quel que soit le scénario considéré. »<sup>27</sup>

Ainsi, dans tous les cas, les températures moyennes nationales seront plus élevées d'au moins deux degrés par rapport à la situation actuelle. Une extrapolation basique des valeurs basses (+2°), moyennes (+4°) et hautes (+7°) à la température moyenne de la commune donnerait les résultats suivants (étant entendu qu'il ne s'agit que d'un calcul illustratif, en aucune façon d'une projection scientifique) :

	Maximale moyenne constatée	Projection 2°	Projection 4°	Projection 7 °
Janvier	8	10	12	15
Février	9	11	13	16
Mars	13	15	17	20
Avril	16	18	20	23
Mai	19	21	23	26
Juin	22	24	26	29
Juillet	25	27	29	32
Aout	25	27	29	32
Septembre	22	24	26	29
Octobre	18	20	22	25
Novembre	12	14	16	19
Décembre	8	10	12	15

Cette illustration simplifiée des différents niveaux de risque permet également de se faire une idée de ce qu'il se passerait si la situation locale devait correspondre au risque maximal estimé au niveau mondial. Ce scénario pessimiste se traduirait par au moins soixante jours consécutifs à plus de 32 ° (tout juillet et tout août) et un total de 120 jours consécutifs au-delà de 29 °, ce qui ne permet pas le refroidissement nocturne. Le scénario intermédiaire autour de 4° amène juillet et août au seuil de la canicule constante, avec les conséquences physiologiques évoquées précédemment. Le scénario 2° est quant à lui désormais hors de portée tenant compte de l'inertie du climat et de l'absence de mesures permettant de tenir l'objectif mais il reste possible de ne pas s'en éloigner. Du moins, cela reste possible si le modèle économique change et tend à réduire les transports mondiaux de marchandises d'économies trop spécialisées.

Il s'agit d'extrapolations qui ne doivent donc pas être prises au pied de la lettre mais qui peuvent aider à anticiper les conséquences, lesquelles seront nécessairement différentes selon les périmètres, l'artificialisation des sols, la morphologie des îlots et quartiers, etc.

<sup>27</sup> Cf. CNRS « Changement climatique, les résultats des nouvelles simulations françaises », 17/09/p 17

C'est notamment ce qu'indique de façon explicite l' « *Etude sur l'état de l'environnement et la transition écologique à Corbeil-Essonnes* » présentée en avril 2021 par Taoufik Souami : « *La morphologie et l'aménagement de Corbeil-Essonnes font un territoire peu adapté aux changements climatiques...Une majorité de la commune présente une importante vulnérabilité alors que les zones pavillonnaires et les périmètres les moins denses sont les moins soumis aux conséquences de l'îlot de chaleur.*<sup>28</sup> »

D'après météo France : « *Les modèles simulent des vagues de chaleur plus intenses et plus fréquentes sur la France, en cohérence avec les évolutions observées sur les dernières décennies. Les modèles confirment que cette tendance va se poursuivre au moins dans les deux décennies qui viennent quel que soit le scénario considéré... L'été 2003 marqué par une canicule extrême (selon les standards actuels) pourrait correspondre à un été normal dans les années 2050 selon les scénarios intermédiaires ou pessimistes. Seuls les scénarios les plus optimistes permettent de limiter la sévérité des canicules* ».<sup>29</sup>

Il faut donc se représenter 60 à 120 jours par an avec une température moyenne qui atteint voire dépasse 30 °, ce qui correspond au seuil des canicules. Cela signifierait également des « nuits tropicales », au cours desquelles la température ne descend plus au-dessous de 20°, ce qui ne permettrait pas aux personnes de récupérer de la fatigue de la journée si elles ne disposent pas de systèmes de refroidissement de l'air ambiant. Les impacts de tels changements seraient potentiellement considérables :

- Des températures de l'air aussi élevées pendant des semaines seraient extrêmement fatigantes pour les organismes. Les personnes âgées, les enfants en bas âge, les handicapés et personnes souffrant de maladies chroniques seraient les plus fragiles face à ces températures. Mais les personnes travaillant en extérieur seraient également en risque sanitaire élevé : opérateurs dans le bâtiment et les travaux publics, salariés en ateliers, commerces ou entrepôts non climatisés, livreurs en deux roues, y compris motorisé du fait des équipements de protection (casque, blouson), etc. ;
- Dans les zones sans ombre et non arborées, la température serait très élevée, l'artificialisation des sols renvoyant de la chaleur. Les risques de syncope, de déshydratation ou d'insolation seraient augmentés, pour les scolaires, les promeneurs et plus généralement les personnes restant plus de deux heures en extérieur.

Les analyses menées par Taoufik Souami montrent des différences spatiales importantes qui traduisent des différences sociales : Selon que l'on réside en habitat collectif ou individuel, que l'on dispose d'îlots de fraîcheur ou non à proximité, d'un jardin ou non, que l'on possède les moyens de protéger son habitation des grandes chaleurs ou non, que l'on possède les moyens d'acheter des systèmes de rafraîchissement de l'air ou non (et les moyens de couvrir les frais d'énergie correspondant), on sera plus ou moins en mesure de se prémunir contre ces températures à son domicile. Mais il faut également prendre en compte le métier exercé, selon que l'on travaille dans un bureau climatisé ou en extérieur (bâtiment par exemple), la contrainte physique des grandes chaleur ne sera pas la même.

---

<sup>28</sup> Cf. Rapport mars 2021, pp 35/36.

<sup>29</sup> <https://météofrance.com/changement-climatique/quel-climat-futur/projections-climatiques-passer-du-global-au-local> consulté le 01/03/2021.

Cela veut également dire que certaines personnes auront à subir une double contrainte à ce niveau :

- Contraintes d'un habitat mal protégé contre les grandes chaleurs, sans systèmes performants et économes et de rafraîchissement et sans îlot de fraîcheur personnel (jardin) ou collectif (square) le soir et le week-end ;
- Contraintes d'un travail exposé aux canicules.

Tout montre ainsi que le changement climatique aura des effets socialement très inégalitaires, renforçant très probablement la mortalité dans les ménages les plus modestes et les métiers les plus exposés aux effets des fortes chaleur. Dans les communes populaires comme Corbeil-Essonnes, il est très probable que ces inégalités se retrouveront dans des taux de mortalité plus élevés si l'action contre le changement climatique reste de bas niveau et si aucune politique publique de grandes ampleur n'est mise en place pour améliorer l'habitat et repenser les logiques d'urbanisation basées sur la densification afin de rentabiliser les programmes. Mais le risque ne se limite pas aux températures, il concerne également le régime des précipitations. Une pluviométrie accrue suivie d'une longue période de sécheresse et de canicule aura un impact au-delà de la seule question sanitaire comme le montrent les exemples (non limitatifs) ci-dessous :

- Un climat plus humide l'hiver avec de fortes précipitations et plus sec et chaud l'été impacterait l'ensemble de la végétation et la fragiliserait, qu'il s'agisse du fourrage, des essences d'arbres, de la végétation urbaine ou des productions agricoles sur lesquelles nous revenons plus loin ;
- Les sols seraient affectés par ce changement, notamment dans les zones de coteaux, ce qui est le cas sur Corbeil-Essonnes. Ce changement du régime climatique affecterait également les habitations, avec le risque de voir les fissures se développer, le sol sous les habitations étant déstabilisé par l'excès d'eau puis la sécheresse. Le déficit hydrique amènerait en effet une contraction des sols, notamment argileux, puis la terre se dilate lors de la saison des pluies à venir. On estime à plus de 4,5 millions le nombre d'habitations potentiellement concernées en France métropolitaine ;
- Le débit des rivières serait modifié, il pourrait être plus important dans la saison humide avec des risques d'inondations mais beaucoup plus faible l'été avec des conséquences en chaîne : dégradation de la qualité de l'eau, incapacité à fournir le débit nécessaire pour les tours des centrales de refroidissement des centrales nucléaires (ainsi que du data center prévu en limite de commune et dont les serveurs devraient être refroidis en utilisant l'eau de la Seine), dégradation de la faune et de la flore, réduction des possibilités de pompage pour les activités agricoles, etc.
- L'augmentation des pluies pourrait imposer des redimensionnements des réseaux et collecteurs d'eau de pluie si ceux-ci s'avéraient sous-dimensionnés devant ce nouveau régime climatique ;
- L'alternance de niveaux plus élevés pour les rivières avec des niveaux anormalement bas impacterait les rives, notamment les habitations riveraines ;
- Les énergies renouvelables seraient également affectées par ces changements : Lors des canicules, le solaire et photovoltaïque fonctionne à plein régime mais les éoliennes sont quasiment à l'arrêt. C'est l'inverse lors de la saison des pluies, de sorte que ces deux types d'équipements risqueraient de voir leur production moyenne diminuer. Ceci est à mettre en parallèle avec le risque très sérieux de devoir mettre à l'arrêt les centrales nucléaires l'été du fait de l'insuffisant débit des fleuves ;

- Les zones boisées et plus largement les espaces naturels risqueraient d'être en stress hydrique l'été et en excès d'eau dans la saison humide. Cela fragiliserait les arbres, les rendrait plus sensibles aux parasites et favoriserait également les incendies ;
- Les revêtements routiers basés sur les goudrons tendraient à fondre lors des pics de canicule. Cela augmenterait les coûts d'entretien et abîmerait les véhicules en circulation, notamment les deux roues.

#### **4) Un risque inondation renforcé par le changement climatique**

Nous avons indiqué à plusieurs reprises qu'il faut s'attendre à évoluer vers deux saisons très marquées :

- Une saison sèche et chaude voire très chaude pendant plusieurs mois, dépassant probablement la durée de l'actuel été ;
- Une saison humide l'hiver, avec une forte couverture nuageuse, peu d'ensoleillement et une forte pluviométrie ;

Ces deux évolutions de sens contraire pourraient impacter le comportement des fleuves puisque leur débit serait plus instable : plus important pendant la saison des pluies, plus faible pendant la saison sèche. Les inondations de juin 2016 et janvier 2018 illustrent peut-être ce type de risques ? Mais ce sont également les rives elles-mêmes qui peuvent être impactées si ces variations plus importantes du niveau des fleuves et rivières ainsi que l'augmentation des températures devaient impacter les sédiments déposés, augmenter l'érosion des berges, les quantités de déchets à traiter, etc. Ces changements potentiels peuvent avoir les impacts suivants :

- Des berges plus instables et des zones habitées en bordure de fleuve (bas Coudray, bas Vignon notamment) subissant plus souvent des inondations ? Cela fragiliserait les fondations, aggraverait l'humidité dans les habitations et donc les coûts de remise en état ou de protection contre ces épisodes de fortes pluies ;
- Les collecteurs d'eau de pluie pourraient se révéler sous dimensionnés comme nous l'avons supposé précédemment. Les contraintes seraient alors de devoir réinvestir dans de lourds travaux de redimensionnement des collecteurs mais également de subir des inondations dans d'autres zones que les seules berges. A cet égard, chacun sait que la suppression des zones humides et l'artificialisation des sols aggrave ces phénomènes : routes, parkings et plus généralement les espaces construits ;
- Les différents quartiers pourraient également subir des inondations lors de pluies continues et de fort niveau, notamment dans les zones très artificialisées

Ces changements du régime climatique amèneraient à repenser les représentations des territoires :

- D'une part, il est important de ne pas voir le changement climatique uniquement comme un réchauffement. Il faut prendre en compte à la fois le changement du régime des précipitations et l'impact sur les sols. L'alternance de période très sèches et chaudes et de périodes plus tempérées mais surtout très pluvieuses modifie la capacité d'absorption des sols. Cumulée avec l'artificialisation de ceux-ci, les sols joueront de moins en moins leur rôle d'éponge naturelle, ce qui aggrave les risques ;

- D'autre part, l'ensemble de ces éléments indique qu'il faut réexaminer la force, les conséquences et les zones concernées par ces risques. Pour dire autrement les choses, il faut imaginer la crue centennale de 1910 mais avec des sols beaucoup plus artificialisés, nettement moins capables d'absorber l'eau et beaucoup plus construits.

Ce risque est notamment analysé et documenté spatialement par Taoufik Souami d'une part, Jean Michel Viguier d'autre part. Taoufik Saoumi indique notamment qu'une inondation centennale impacterait environ 21% des habitants de la commune, 20% de sa surface, 26% des logements, 30% des emplois et 39 équipements publics<sup>30</sup> « *Un sol imperméabilisé perturbe le reste du fonctionnement hydrologique et écosystémique : concentration et surcharge des espaces de circulation des eaux, augmentation des îlots de chaleur, réduction des capacités de régulation des microclimats et de l'hygrothermique par le sol, appauvrissement des sols d'un point de vue bio-géochimique, surcharge des réseaux d'assainissement*<sup>31</sup> ».

De son côté Jean-Michel Viguier insiste pour sa part plus particulièrement sur le fait qu'une telle crue serait de nature différente de celle de 1910 du fait du changement climatique : « *La Seine connaît régulièrement des épisodes de crues, soit par épisode pluvieux (1955), soit par double épisodes de pluies (1910), soit Par une succession de pluies suivie par un événement pluvieux plus important (1982). La Seine n'est pas à l'abri d'une crue centennale de type 1910, entraînant des dommages importants, tant en personnes à déplacer, en biens détruits, et en arrêt social pendant le Temps de la crue et de la décrue. Certains scénarii de crise annonce des pertes de l'ordre de 20 Milliards d'Euros pour la collectivité.... Le risque inondation pèse sur la cité . Avec le changement climatique, les épisodes pluvieux, l'absence d'absorption du sol, les crues augmentent en fréquence. La ville n'est pas à l'abri d'une crue centennale, dont il est à supposer que la hauteur d'eau pourrait être critique pour la cité dans son enceinte historique. Un risque n'est pas pris en compte dans le tracé des deux PPRI, celui de la Seine et de l'Essonne. Ce risque est la conjonction de deux crues des cours d'eau. Le volume de la Seine compte tenu de son impact se déversant en quelque sorte « à contre » dans le lit de l'Essonne. Cette conjugaison est historiquement très rare, mais pas impossible. Ce risque pour le moment ne fait pas l'objet d'une attention institutionnelle soutenue.* »<sup>32</sup> ;

Le coût de ces inondations va donc augmenter, ce qui pose la question des capacités financières des victimes et de la puissance publique et donc celle de l'impôt. La contrainte est ainsi doublement inégalitaire :

- Elle pèsera plus fortement sur les ménages modestes et ceux-ci sont nombreux à Corbeil-Essonnes comme nous l'avons vu ;
- La commune est elle-même fiscalement modeste. Elle ne dispose pas de ressources importantes, d'une part parce que la population est modeste et contribue donc peu aux ressources de fiscalité directe locale, d'autre part parce qu'elle ne dispose plus d'un tissu économique privé important qui apporterait une forte contribution en Cotisation Economique Territoriale.

---

<sup>30</sup> Cf. Rapport cité, pp 16/17.

<sup>31</sup> Même source, p 20.

<sup>32</sup> Cf. « *Corbeil-Essonnes : Berges de Seine et rives de l'Essonne, rapport d'étape* », avril 2022, notamment p 25/26 :»

## 5) La pauvreté aggrave les difficultés à se protéger de ces risques.

Mesurer la pauvreté repose à la fois sur l'analyse du revenu disponible et sur l'analyse de la capacité à couvrir des dépenses essentielles. En termes de revenus, la France considère que l'on se situe au-dessous du seuil de pauvreté lorsqu'on dispose d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian national. En 2017 et hors départements d'outre-mer, la France comptait 8,9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. Pour cette même année, 8,2% des actifs ayant un emploi étaient en situation de pauvreté, 37,2% des chômeurs, 31,3% des étudiants et 33,6% des familles monoparentales<sup>33</sup>. Certaines catégories sociales sont donc particulièrement victimes de la pauvreté : les chômeurs, les familles monoparentales et les étudiants, trois catégories très présentes sur la commune. Mais il est important de noter que dès 2017, plus de 8% des actifs ayant un emploi est en situation de pauvreté. Cela s'explique par les bas salaires et les temps partiels, également importants sur la commune et qui concernent plus souvent les femmes. La crise du COVID aggrave les difficultés et la pauvreté a nécessairement progressé dans toutes ces catégories, question sur laquelle les politiques publiques ne peuvent faire l'impasse, ni pour l'immédiat, ni dans le futur, notamment parce qu'il faudra préserver l'habitat des conséquences des changements climatiques.

Depuis 2017, l'INSEE tente de mesurer la pauvreté en pourcentage de la population totale d'un territoire en s'appuyant sur un indicateur élaboré par Eurostat, l'organisme statistique européen. Cet indicateur repose sur la définition suivante : « *Situation de difficulté économique durable, définie comme l'incapacité à couvrir (plutôt que le choix de ne pas couvrir<sup>34</sup>) au moins cinq dépenses parmi les treize de la liste suivante :*

- *Avoir eu des arriérés de paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité dans les douze derniers mois ;*
- *Pouvoir chauffer son logement ;*
- *Faire face à des dépenses imprévues ;*
- *Pouvoir consommer de la viande ou autre source de protéines au moins tous les deux jours ;*
- *Pouvoir s'offrir une semaine de vacances par an hors du logement ;*
- *Posséder une voiture personnelle ;*
- *Capacité à remplacer les meubles abimés ;*
- *Pouvoir acheter des vêtements neufs en remplacement des vêtements abimés ;*
- *Se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois ;*
- *Posséder au moins deux paires de chaussures ;*
- *Dépenser une petite somme chaque semaine pour soi-même ;*
- *Avoir des activités de loisir régulières ;*
- *Avoir accès à Internet pour un usage privé. »*

---

<sup>33</sup> Source INSEE, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA « *Enquête revenus fiscaux et sociaux 2017* ».

<sup>34</sup> Il s'agit donc d'une situation subie, non voulue, une incapacité à accéder à un ou des biens et services faute des moyens financiers nécessaires.

On comprend que cette définition ne se limite pas à la question du revenu car des aides familiales, des solidarités peuvent exister et aider à s'acquitter des factures, s'habiller, etc. Mais on comprend également que la question du loyer ou du crédit va jouer un rôle crucial dans la pauvreté pour au moins deux raisons :

- D'une part, un propriétaire bénéficie éventuellement d'une assurance permettant le report d'échéances dans une situation de chômage, ce qui n'est pas le cas d'un locataire ;
- De nombreux propriétaires ont fini de rembourser leur crédit et n'ont plus par conséquent cette lourde contrainte financière mensuelle. Ce n'est bien évidemment pas le cas des locataires qui doivent continuer à acquitter leur loyer.

Par conséquent, il est pertinent de prendre en compte le taux de pauvreté mais de le différencier selon que les personnes sont propriétaires ou locataires, ce que nous faisons dans le tableau suivant pour l'ensemble des communes de l'agglomération, comparées à la moyenne départementale, régionale et à celle de Saint-Fargeau-Ponthierry, commune dont l'étude a été souhaitée à titre de comparaison par Monsieur le Maire <sup>35</sup>.

Certaines données sont couvertes par le secret statistique. Il s'agit de petites communes dans lesquelles le nombre de données est trop faible pour qu'une communication publique soit faite par l'INSEE les concernant. En dehors de ces cas particuliers qui concernent quatre communes en totalité (absence d'information) et treize communes pour les propriétaires (absence d'information sur la pauvreté chez les propriétaires), on peut retenir les éléments suivants :

- 1) Dans les communes où le taux de pauvreté globale est disponible mais où manque le taux pour les propriétaires, il est évident que ce dernier est largement inférieur à celui des locataires. En effet, si comme à Bondoufle, le taux global est de 5% mais celui des locataires se situe à 13%, il est facile de comprendre que le taux pour les propriétaires est mathématiquement inférieur à 5%. Il en sera de même à Cesson, Le Coudray-Montceaux, Lisses, Saint-Germain-Lès-Corbeil, etc.
- 2) Lorsque l'information est disponible à la fois pour les locataires et pour les propriétaires, on constate que **le taux de pauvreté est toujours nettement supérieur pour les locataires** : 27 % des locataires de Combs-la-Ville sont pauvres contre seulement 5% des propriétaires, ce pourcentage monte à 37% à Corbeil-Essonnes pour 8% des propriétaires, 34% à Evry-Courcouronnes pour 10% des propriétaires, 52% à Grigny pour 27% des propriétaires, etc. **L'écart est donc massif et se retrouve sur l'ensemble de l'agglomération (33,5% de locataires pauvres pour 6,8% des propriétaires), dans le département (26,7% contre 5%) et la région (25,7% contre 5,5%).**

---

<sup>35</sup> Voir annexes.

Commune	Taux de pauvreté	Locataires	Propriétaires
Bondoufle	5%	13%	nc
Cesson	6%	21%	nc
Combs-la-Ville	11%	27%	5%
Corbeil-Essonnes	26%	37%	8%
Etioles	nc	nc	nc
Evry-Courcouronnes	25%	34%	10%
Grigny	45%	52%	27%
Le Coudray-Montceaux	6%	14%	nc
Lisses	6%	14%	nc
Lieussaint	12%	21%	6%
Moissy-Cramayel	15%	30%	6%
Morsang-sur-Seine	nc	nc	nc
Nandy	nc	nc	nc
Réau	nc	nc	nc
Ris-Orangis	23%	37%	11%
Saint-Germain-Lès-Corbeil	7%	22%	nc
Saint-Pierre-du-Perray	7%	16%	5%
Saintry-sur Seine	7%	28%	nc
Savigny-le-Temple	14%	27%	7%
Soisy-sur Seine	7%	18%	nc
Tigery	6%	nc	nc
Vert-Saint-Denis	7%	20%	5%
Villabé	9%	25%	nc
<b>Grand Paris Sud</b>	<b>18,9%</b>	<b>33,5%</b>	<b>6,8%</b>
<b>Essonne</b>	<b>13,10%</b>	<b>26,7%</b>	<b>5%</b>
<b>Ile de France</b>	<b>15,60%</b>	<b>25,7%</b>	<b>5,5%</b>
<b>Saint-Fargeau-Ponthierry</b>	<b>9%</b>	<b>19%</b>	<b>5%</b>

La conclusion est simple et parfaitement logique : **plus un territoire compte de locataires, plus la probabilité de compter un pourcentage élevé de pauvres est importante**. Cela ne signifie évidemment pas que pour supprimer la pauvreté il faille supprimer l'habitat locatif. Cela signifie, comme nous l'avons indiqué dans le rapport d'analyse remis en mars, que **les locataires ont moins de filet de protection. Les politiques publiques doivent impérativement prendre en compte ces réalités**, une part très conséquente des ménages de la commune n'aura pas les moyens d'adapter son habitat aux nouvelles contraintes climatiques. Cette incapacité financière à s'adapter est plus forte dans les communes qui comptent davantage de locataires comme nous venons de le voir. Mais **cette fragilité sociale est aggravée lorsque le taux de chômage est plus élevé, de même que le pourcentage de familles monoparentales (composées très majoritairement de femmes seules) et de travailleurs pauvres (souvent non-salariés et au statut micro entrepreneur)**. Ces différentes populations sont très présentes sur la commune, elles subissent par conséquent de plein fouet la crise liée au COVID. Elles subiraient beaucoup plus durement que les autres les effets du réchauffement climatique si ce risque n'est pas anticipé.



## C/ Anticiper une double rupture sur l'emploi et le climat

Pour que le futur ne soit pas écrit d'avance sachant qu'il sera socialement inégalitaire en l'état, il est préférable d'étudier les risques qui peuvent intervenir. Il vaut mieux penser le « scénario de l'inacceptable » plutôt que de se réfugier dans un scénario « au fil de l'eau » qui a très peu de chances de se réaliser, c'est le propre des politiques publiques pensées pour répondre réellement aux questions qui se posent. Le climat et l'emploi sont deux sujets liés mais de nature différente et sur lesquels les convictions divergent fortement mais pour lesquels il est indispensable d'anticiper en regardant les réalités telles qu'elles sont et non telles que l'on voudrait qu'elles soient.

### 1) La moitié d'un consensus sur l'évolution du climat...

Le risque climatique est désormais connu en France et dans le monde et s'appuie depuis quelques années sur un consensus scientifique concernant l'augmentation à venir des températures moyennes et des précipitations. A chaque degré supplémentaire, ce sont des contraintes et des risques plus importants. Mais cette évolution globale est abstraite pour trois raisons :

- En premier lieu, nous avons du mal à nous représenter ces impacts parce que nous n'avons aucune référence issue du passé pour estimer ce que peuvent représenter deux, quatre ou sept degrés de plus en moyenne annuelle. Cette difficulté à imaginer les impacts est sans doute aggravée par les représentations de l'évolution du climat qui concernent rarement les humains : L'image iconique est en effet celle d'un ours polaire seul sur un minuscule iceberg, symbole de la fonte des glaciers et des calottes polaires. Mais il faudrait également montrer des inondations, l'effet de tempêtes (plus nombreuses avec le passage de quatre à deux saisons), rappeler les conséquences sanitaires et la morbidité des canicules, etc. De façon générale, il faudrait montrer que ce changement climatique va concerner les humains. Ce que nous avons mis en évidence précédemment concernant Corbeil-Essonnes montre que les conséquences seront socialement très inégalitaires : plus importantes pour les ménages modestes, les locataires, les familles monoparentales, les chômeurs, les salariés pauvres, les salariés en extérieur, etc.
- D'autre part, les représentations des « bons gestes » pour le climat insistent surtout sur les comportements individuels mais n'évoquent pratiquement jamais les responsabilités des entreprises. Et dans le même temps, les émissions continuent à augmenter comme nous l'avons vu précédemment, passant de 23 milliards en 1995 à plus de 36 milliards en 2019 avec une perspective de 50 milliards d'ici dix à vingt ans si rien ne change. Or, la circulation mondiale des marchandises et les stratégies des entreprises géantes sont le principal vecteur des émissions. Si cette question n'est jamais évoquée, le débat reste abstrait. En ce cas, on ne voit pas d'effet positif des actions individuelles puisque les émissions continuent à augmenter du fait d'une accélération de la circulation mondiale des marchandises et des spécialisations internationales en lien avec des accords dits de « libre «échange » ;
- Par ailleurs, ces gaz ne sont pas visibles et la teneur de l'atmosphère en CO<sup>2</sup> est la même dans le désert du Kalahari, dans une ville industrielle de Chine ou à Corbeil-Essonnes. Cela renforce le caractère abstrait des changements. Autre conséquence, ce caractère abstrait tend à « diluer » les responsabilités des émetteurs les plus importants et qui sont des entreprises et non des particuliers.

Dans la mesure où les responsabilités des entreprises dans ces évolutions sont très rarement évoquées (et encore moins chiffrées, alors qu'il est facile de comptabiliser les tonnes de CO<sup>2</sup> émises lors d'une production et dans le transport), nous nous trouvons face à un consensus concernant les conséquences du changement climatique mais sans consensus sur ses causes. Il existe une certitude scientifique sur le changement climatique mais il n'y a pas de véritable débat sociétal sur ses causes. Il faut donc à la fois évoquer les causes réelles de ce changement mais aussi prendre en compte le fait que les conséquences seront beaucoup plus graves pour les ménages modestes qui n'auront pas les moyens financiers de se protéger contre ces changements. Anticiper nécessite donc des politiques publiques adaptées et l'action locale peut s'inscrire dans cette logique, en ciblant des actions adaptées aux moyens locaux et aux compétences institutionnelles locales.

## 2)...mais pas de consensus sur l'évolution de l'emploi

A l'inverse du climat, l'évolution de l'emploi dans les décennies à venir est loin de faire consensus. Cela s'explique car à la différence du climat, le niveau de l'emploi résulte de l'action consciente des entreprises et plus particulièrement de leurs choix d'investissement. Plus précisément, les émissions de gaz à effet de serre sont un « sous-produit » de l'action des entreprises et des consommateurs. Celles-ci n'émettent pas de gaz à effet de serre dans l'intention de changer le climat. Par contre, les investissements réalisés sont conscients, il s'agit d'un choix. Or, de façon globale, chacun peut constater que les investissements des entreprises sont le plus souvent centrés sur la réduction des coûts salariaux au travers de l'automatisation et de l'intelligence artificielle. A l'inverse, ces investissements sont rarement, voire très rarement centrés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela s'explique aisément : les salaires constituent un coût qui apparaît dans la comptabilité des entreprises alors que les émissions de CO<sup>2</sup> constituent un coût collectif absent des comptabilités des entreprises. Il est donc parfaitement logique qu'une entreprise cherche à réduire ses propres coûts pour améliorer sa rentabilité et qu'elle ne se préoccupe pas de coûts collectifs qui ne lui sont pas facturés. Certaines entreprises peuvent réduire leurs émissions de CO<sup>2</sup> mais cela ne se produit que sur une base volontaire<sup>36</sup> ou au travers d'incitations fiscales.

Il est donc normal qu'il n'y ait pas de consensus sur les évolutions futures de l'emploi puisqu'il ne peut pas y avoir de consensus sur les coûts qu'il faut réduire prioritairement : Faut-il réduire les coûts salariaux des entreprises ? Faut-il au contraire réduire les coûts sociaux et environnementaux des émissions de CO<sup>2</sup> ? Un dirigeant d'entreprise n'aura pas le même point de vue qu'un simple citoyen sur le sujet et il n'y a en cela rien d'anormal, leur point de vue ne peut pas être le même, sauf exception. Toutefois, on observe depuis une vingtaine d'années au moins que la réduction de l'emploi va de pair avec une augmentation des émissions mondiales de CO<sup>2</sup>. Il semble alors que les stratégies des entreprises soient efficaces pour ce qui concerne leur rentabilité individuelle mais très inefficaces en ce qui concerne le climat mondial. Avec le recul ces stratégies très logiques d'un point de vue individuel d'entreprises ne le sont pas d'un point de vue global : Elles sont économes en emplois mais gourmandes en CO<sup>2</sup>. Ce constat ne peut faire consensus, comme l'a montré par exemple la convention citoyenne sur le climat.

---

<sup>36</sup> La Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises repose sur le volontariat, elle n'a aucun caractère contraignant.

Mais précisément, cette absence de consensus sur ce qu'il faut faire explique que les évolutions à venir des emplois ne soient pas certaines. Les entreprises ont toujours investi et réduit les emplois dans certains secteurs pour en créer de nouveaux dans d'autres. En France, la hausse du chômage a été le produit de créations moins nombreuses que les disparitions dans de nombreux cas mais aussi de l'augmentation de la population active. Il y a donc eu des créations d'emplois qui ont compensé une partie des disparitions.

L'argument des entreprises et de nombreuses études est que cela se produira à nouveau. Celles-ci affirment que les technologies nouvelles vont supprimer des emplois mais en créer de nouveaux si les salariés se forment. Pourtant, l'analyse du passé montre qu'il n'y a rien d'automatique à cela, d'autant plus que les technologies actuelles représentent une réelle rupture avec le passé. On peut donc penser que le risque de pertes importantes d'emploi est très élevé. Mais comme nous l'avons dit, il n'y a rien d'automatique à cela et les évolutions de l'emploi peuvent diverger de cette hypothèse pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, les législations peuvent interdire les véhicules à délégation de conduite ou en encadrer très strictement l'utilisation dans l'ensemble de l'Europe, qu'il s'agisse d'utilitaires ou de véhicules particuliers. Cela concerne potentiellement au moins une dizaine de millions d'emplois en Europe et plus d'un million en France. Si le lien entre le déploiement de ces technologies et les pertes d'emploi est clairement établi par le débat public, il est possible que leur déploiement ne soit pas accepté par les populations tenant compte de l'impact sur l'emploi.

Mais plus largement, l'impact environnemental de ces technologies a de plus en plus de probabilité d'être pris en compte dans les années à venir. Nous l'avons dit, ces technologies économisent les emplois mais sont très gourmandes en CO<sup>2</sup>, notamment dans le secteur des transports dont le développement mondial va se poursuivre. En France, « *Le secteur des transport reste le premier secteur émetteur (136 Millions de tonnes équivalent CO<sup>2</sup>, soit 30,8 % des émissions produites). Ses émissions proviennent du routier, de l'aviation nationale, du maritime national, du ferroviaire et du fluvial.* »<sup>37</sup> »

De la même façon, le parlement européen indique que les émissions du transport aérien ont doublé en vingt ans et que l'évolution est négative dans de nombreux domaines : « *À cause de la croissance record du trafic, due à l'augmentation considérable du nombre de passagers et du volume des échanges commerciaux, l'aviation et les transports maritimes internationaux sont la source d'émission à la croissance la plus rapide... Ces secteurs n'ont que récemment été inclus dans les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tant au niveau européen que mondial... En 2050, malgré les améliorations en matière de consommation de carburant, les émissions provenant des avions devraient être 7 à 10 fois supérieures aux niveaux de 1990, tandis que les émissions des navires devraient augmenter de 50 à 250%.* »<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup> Cf. Haut conseil pour le climat, « *redresser le cap, relancer la transition* » rapport 2020, juillet 2020, p 16/20.

<sup>38</sup> <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20191129STO67756/emissions-de-co2-des-avions-et-des-navires-faits-et-chiffres-infographie> Mise à jour du 17/09/2020. Fin octobre 2020, l'organisation maritime internationale (dépendant de l'ONU) n'a pas réussi à se mettre d'accord sur la mise en place de normes contraignantes concernant les émissions des navires, prévoyant notamment le retrait des navires anciens et les plus polluants. Le secteur génère environ un milliard de tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup> chaque année (autant que le secteur aérien).

Cette question n'est pas nouvelle puisque en 2010 déjà, le directeur général du centre d'analyse stratégique indiquait « *Le transport de marchandises produit aujourd'hui près de 10 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone. Pourtant, ce thème est quasiment absent du débat public.*<sup>39</sup> Par conséquent, au-delà du fait que de toute façon de nouveaux emplois vont se créer (mais en nombre insuffisant pour compenser les pertes d'après l'auteur de ces lignes), la société débat de plus en plus des questions environnementales et ce débat porte de plus en plus sur les responsabilités des gros émetteurs de CO<sup>2</sup>. Il n'est donc pas certain que la société accepte un déploiement généralisé de technologies utilisant très peu d'emplois mais beaucoup de CO<sup>2</sup>. Ainsi, l'avenir est confronté à deux sujets liés pour lesquels rien n'est écrit : l'impact des stratégies des grands groupes mondiaux sur l'emploi d'une part, l'impact du changement climatique et du régime des précipitations de l'autre. Mais précisément, pour bien prendre en compte que rien n'est écrit dans ces deux domaines, il faut prendre en compte que ces deux impacts sont socialement profondément inégalitaires comme le montre le chapitre suivant.

---

<sup>39</sup> Cf. « *Le fret mondial et le changement climatique* ». 2010.

## CHAPITRE 2/ DEUX QUESTIONS MAJEURES POSEES PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Nous avons indiqué précédemment que changement climatique et ruptures technologies sont étroitement liés et que par conséquent il faut envisager des ruptures dans ces deux domaines, que leur ampleur n'est pas écrite d'avance mais qu'elles sont toujours socialement inégalitaires : Les phases de « cassure » avec un système ancien sont plus difficiles pour les personnes ayant peu de ressources et nous allons illustrer cela au travers de deux grands sujets : Habiter et se nourrir. A chaque fois, nous essayons de projeter l'analyse dans le futur en prenant en compte les informations dont nous disposons aujourd'hui, qu'elles soient liées au climat, aux technologies, aux revenus, etc. Mais à chaque fois également, nous considérerons qu'il existe plusieurs futurs possibles, les risques évoqués ci-après ne sont donc pas inévitables. Ce second chapitre permet de faire la transition avec le troisième et dernier chapitre qui traite spécifiquement de l'emploi, des entreprises et des stratégies possibles dans ce domaine.

### A/ Habiter

Au niveau national, le besoin de rénovation/isolation concerne environ vingt millions d'habitations, dont près de cinq millions correspond à des « passoires thermiques. Plus l'habitat est ancien, plus sa consommation moyenne d'énergie par m<sup>2</sup> est importante : 200 kwh/m<sup>2</sup>/an pour les habitations construites entre 1945 et 1970 par exemple (20% du parc à Corbeil-Essonnes) mais 70 kwh/m<sup>2</sup>/an pour les habitations construites entre 2005 et 2014 (22% du parc communal). L'habitat en France est très en retard en matière d'isolation et la convention citoyenne sur le climat avait élaboré des propositions en la matière. Ces proposition vont dans le sens d'une vision d'ensemble de la question (isolation des murs et toitures, changement des huisseries, chauffage et climatisation, mise en place de ventilations mécaniques contrôlées, etc.). Or, les travaux permettant d'isoler l'habitation, de se protéger du chaud comme du froid et de réduire ses dépenses d'énergie sont très coûteux. *« La vulnérabilité touche principalement des ménages résidant dans des logements anciens. Ainsi, 90 % des ménages concernés habitent dans des logements construits avant 1975 (année de l'application de la première réglementation thermique), soit un tiers du total des ménages y résidant. Ces logements sont souvent mal isolés, en particulier ceux issus de la reconstruction d'après-guerre (1949-1974), et la déperdition de chaleur y engendre des coûts plus importants difficiles à supporter »*.<sup>40</sup>

Une part très importante des ménages habitant la commune va être confrontée au besoin d'améliorer et d'isoler son habitation et cela concerne aussi bien des locataires que des propriétaires. Or, nous avons vu que le pourcentage de locataires pauvres est important sur la commune : 37%<sup>41</sup>. Mais si le taux de propriétaires pauvres est relativement faible (8%), il faut se projeter dans le futur et prendre en compte leur situation financière au moment du départ en retraite. Lors de la création des programmes d'accession à la propriété, les opérateurs immobiliers définissent une gamme de prix correspondant à un ciblage de populations en termes de tranche d'âge et de revenus.

---

<sup>40</sup> Cf. INSEE analyses n° 21 octobre 2015.

<sup>41</sup> Voir p 23.

**On retrouve donc dans ces programmes des ménages ayant des âges proches et des revenus proches.** Aujourd'hui, ces ménages sont actifs pour la plupart et disposent d'un revenu salarié, ce qui maintient un certain équilibre de consommation et de ressources (y compris fiscales pour les communes et la communauté). Mais la décennie à venir va être celle du départ en retraite dans de nombreux quartiers et lotissements. Or, le niveau de retraites actuels n'a plus rien à voir avec ce qu'elles étaient il y a encore vingt ans lorsque les gens avaient des carrières complètes et un taux de reversions élevé. Lors du passage à la retraite, le revenu baisse en effet de 40 à 50%. S'il existe des concentrations de ménages de sociologie et d'âge proches dans certains quartiers et lotissements, leur départ à la retraite dans la même décennie va induire des changements dans les pratiques : consommation, types de services, mobilité, etc. De fait, la baisse de leur revenu rendra beaucoup plus difficile pour eux la réalisation des investissements nécessaires à la préservation de leur habitation contre les effets du changement climatique.

Taoufik Saoumi démontre que « *le gisement d'économie d'énergie et d'amélioration du confort d'été et important...Les besoins de rénovation les plus importants se situent dans les quartiers de Robinson- La Nacelle, l'ancien centre d'Essonnes, Monconseil, Rive droite, Ermitage, Nagis. Pour ces derniers quartiers pavillonnaires,, nombre de bâtiments ont été construits au cours des années 1970 et 1980 et sont arrivés à une période exigeant des rénovations significatives. A Corbeil-Essonnes, les quartiers appelant des rénovations significatives sont souvent habités par les ménages les plus modestes et donc aux capacités faibles pour supporter le coût financier des rénovations...les ménages doivent donc fournir un effort particulièrement important (économies sur des périodes longues, prêts..) pour prétendre réaliser des rénovations significatives.* »<sup>42</sup>

Par conséquent, l'enjeu est majeur pour les habitants de la commune, s'il concerne majoritairement les locataires, il concerne aussi les propriétaires. Les plus pauvres d'entre eux auront de grandes difficultés à adapter leur habitation mais ceux qui vont arriver à la retraite dans les années à venir seront nombreux à éprouver des difficultés financières importantes et ne pourront pas supporter des investissements qui peuvent représenter un an de leur revenu voire davantage ou leur imposer un nouveau crédit de longue durée. **Le changement climatique impose donc de fortes contraintes financières aux ménages. Mais ces contraintes sont très inégales :**

- **Dans l'espace** (les quartiers les plus anciens sont confrontés davantage que les quartiers plus récents, les quartiers à majorité de propriétaires occupants ont davantage de moyens que les quartiers locatifs) ;
- **Mais également et surtout d'un point de vue social** : chômeurs, familles monoparentales, actifs pauvres notamment n'ont absolument pas les moyens d'investir dans l'amélioration de leur habitat et l'adaptation aux nouvelles contraintes issues du changement climatique.

Cinq points doivent être évoqués dans ce domaine :

---

<sup>42</sup> Pages 40 et 41.

1. Tenant compte des perspectives climatiques, l'isolation doit concerner le froid comme le chaud. Il faut désormais intégrer la protection des habitats contre les grandes chaleurs ;
2. Les matériaux utilisés sont de plus en plus souvent issus de dérivés agricoles (tiges de chanvre ou de lin, pailles de céréales, liège, bois) ou du recyclage (ouate de cellulose, textiles recyclés, etc.), ce qui favorise un lien de filière entre amélioration de l'habitat et activité agricole ;
3. Les revenus des ménages sont très inégaux et par conséquent certains pourront se prémunir contre les fortes variations de température (isolation de haute qualité mais également climatiseurs, éventuellement raccordés à des pompes à chaleurs, panneaux solaires, etc.) alors que les ménages les plus modestes n'auront pas les moyens de se protéger de ces changements. Or, les ménages modestes sont nombreux sur la commune et dans l'agglomération et leur arrivée simultanée à la retraite comme la baisse en cours des transferts sociaux vont réduire leurs revenus et donc leurs capacités à investir ;
4. Ces activités sont créatrices d'emplois qui ne peuvent pas être délocalisés. Selon l'expression d'un chercheur nord-américain, « on ne coupe pas les cheveux sur internet <sup>43</sup> ». De même, on n'isole pas une habitation en ligne ;
5. Ces activités sont sources d'économie d'énergie et donc contributrices à la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>, contributrice à une meilleure situation financière des ménages, créatrices d'emploi.

**Développer un grand pôle national des métiers de la rénovation thermique et de l'isolation des habitants est donc certainement LE projet économique et environnemental prioritaire pour l'économie et la société française, la priorité des priorités.** Si les collectivités mais surtout l'état anticipent, il existe des gisements d'emplois dans ce secteur. **Renforcer la filière isolation présente une multitude d'atouts : préserver la santé, recycler des matériaux ou des dérivés agricoles, réduire les consommations d'énergie et donc les émissions de CO<sup>2</sup>, créer de l'emploi, créer de l'emploi de proximité et non délocalisable, lutter contre la pauvreté et la précarité énergétique, réduire les risques de surmortalité, etc. .**

Il est à notre sens largement préférable d'investir dans le **renforcement de cette filière sur le territoire** plutôt que dans des projets potentiellement délocalisables ou automatisables (centres de stockage de données, plateformes logistiques, etc.). Dans cette perspective, **Corbeil- Essonnes pourrait proposer à l'agglomération, au département, à la région, au CSTB, CNDB<sup>44</sup>, et au ministère de l'industrie la création d'un centre de développement et de formation aux nouvelles techniques de rénovation et d'isolation des bâtiments dont la vocation serait transversale et opérationnelle :**

- La préservation des terres agricoles et la diversité des usages, à l'opposé d'une logique d'agro-industrie intensive laisse davantage de place pour ces produits : Travailler sur une agriculture de proximité et la diversité des usages agricoles des sols peut par conséquent fournir des matériaux naturels et peu émetteurs de CO<sup>2</sup> utilisables en rénovation/isolation ;
- La mise en place d'une collecte des sous-produits agricoles afin de les valoriser en isolation est à la fois écologiquement utile et créateur d'emplois de proximité ;

---

<sup>43</sup> Cf. Matthew Crawford « éloge du carburateur », éditions la découverte 2010.

<sup>44</sup> Centre scientifique et technique du bâtiment, centre national pour le développement du bois

- Il en est de même du renforcement de la collecte sélective des sous-produits, rebuts ou dérivés de certains activités : textiles non réutilisables, ouate de cellulose, etc.
- La formation à l'isolation proprement dite, prenant en compte les dimensions thermiques et aérauliques est un élément clé de la filière et une activité également créatrice d'emplois ;
- La recherche et développement de matériaux adaptés, peu consommateurs d'énergie dans leur phase de fabrication fait également partie de la perspective ;
- Il en est de même de la recherche et développement de pompes à chaleur et systèmes réversibles chaud/froid performants ;
- Formations au diagnostic thermique, à l'étude des consommations, aux gestes économes afin d'aider les ménages n'ayant pas acquis ces « bonnes pratiques » ;
- Mise en place des isolants, huisseries, etc.

Ces activités représentent des gisements d'emplois et s'inscrivent dans une logique intégrée qui valorise des notions de filière et de circuit court si elles deviennent une grande priorité nationale. La protection contre le chaud et le froid est impérative de plusieurs points de vue comme nous l'avons indiqué. Mais il faut envisager la question plus largement en prenant également en compte l'impact du changement du régime des précipitations sur les constructions. Ici également, les représentations traditionnelles ne sont plus de mise. Il est nécessaire d'élaborer de nouvelles expertises sur les conséquences des alternances de périodes très humides et très chaudes sur les matériaux, sur les sols, les infiltrations d'eau, l'humidité, la santé, etc.

En fait, on doit considérer que la filière à créer doit être globale et prendre en compte l'ensemble protection contre le chaud, contre le froid, contre l'eau et contre l'humidité, ces questions ayant tout intérêt à être pensées globalement en termes de diagnostics, d'équipements, de mesures de protection, de formation, d'expertise, etc. Elles concernant les locaux d'habitation mais également les locaux professionnels et ceux utilisés par la puissance publique (écoles, hôpitaux, locaux administratifs, etc.).

L'ensemble de ces changements va générer des coûts croissants d'isolation, de protection contre les inondations et l'humidité, d'énergie, d'assurances (celles-ci seront plus chères pour couvrir les catastrophes naturelles en augmentation). Si ces évolutions ne sont pas anticipées, leur coût ne sera pas planifié et ce seront les ménages les plus modestes qui se retrouveront les moins bien protégés contre ces changements, leur santé et même leur vie seront alors davantage menacées. L'inégalité se situe bien évidemment dans la capacité à investir, à se protéger, à être correctement assuré, etc.

Mais vivre quelque part ne se limite pas à y habiter, le travail, les déplacements, la mobilité sont essentiels parce que comme nous l'avons vu, le bassin de vie et le bassin d'emploi ne coïncident plus. Les actifs doivent de plus en plus utiliser un véhicule ou les transports en commun pour accéder au travail. S'il y a une population importante sur la commune et dans l'agglomération et un nombre élevé d'emplois, il n'y a pas de correspondance entre les deux : les habitants ne travaillent pas nécessairement dans le périmètre, les emplois ne sont pas nécessairement occupés par des résidents.



La commune d'Evry-Courcouronnes est emblématique de cette réalité avec plus de 51 000 emplois localisés pour 68 000 habitants mais un taux de chômage élevé<sup>45</sup>. Il faut accepter la dualité entre bassin et bassin d'emploi et il est illusoire de croire qu'un rapprochement soit rapidement et massivement possible, il ne sera qu'au mieux marginal. C'est pourquoi la mobilité est centrale, elle passe notamment par l'amélioration de la desserte en transport en commun mais aussi par la modernisation de sa vision en considérant que la Seine peut également être un vecteur de transport de personnes.

Dans un contexte dans lequel la mobilité individuelle va être de plus en plus coûteuse (donc plus souvent masculine puisque lorsqu'il y a un seul véhicule il est plus souvent à usage masculin), la mobilité doit se penser en prenant en compte cette réalité et les contraintes qui l'explique. Or, **en 2017, les ménages consacrent 11% de leur revenu disponible à la voiture et une moyenne de 4 700 euros pour leurs transports (véhicule + transports en commun)**<sup>46</sup>. Ce coût de mobilité s'ajoute au coût du logement, qu'il s'agisse de loyers ou de mensualités de crédit.

Comme partout, la mobilité est socialement marquée : plus la qualification et le revenu sont élevés, plus la mobilité est importante. Moins il y a de qualification et de revenu, plus le risque existe que la mobilité soit réduite voire impossible si les infrastructures de transport et leur coût ne sont pas compatibles avec les moyens de la personne ou du ménage. Selon l'étude de l'INSEE, *les 10% de ménages le plus modestes consacrent 21,3% de leur revenu disponible aux transports, les 10% les plus aisés n'en consacrent que 11,5%.* ». **Dit autrement, accéder à la mobilité donc au travail coûte deux fois plus cher à un ménage modeste qu'à un ménage aisé.** Or, ce sont ces mêmes ménages qui auront à investir pour protéger leur habitation des températures extrêmes. Chacun comprend bien que l'équation est impossible sans une aide publique massive à la rénovation et à l'isolation de l'habitat. Celle-ci ne peut être mise en place par les collectivités territoriales qui n'en ont ni les compétences institutionnelles ni les moyens. Mais elles peuvent par contre mesurer dans chaque commune l'ampleur du problème, son lien avec les moyens financiers des ménages concernés, les conséquences sanitaires de l'inaction, etc. Enfin, dans la mesure où le problème est partagé avec la quasi-totalité des communes de l'agglomération, de telles démarches auprès des administrations centrales peuvent être menées également au niveau communautaire.

---

<sup>45</sup> Voir annexe comparaison Corbeil-Essonnes/evry-Courcouronnes.

<sup>46</sup> Cf. INSEE première n° 1855, avril 2021 « *En 2017, les ménages consacrent 11% de leur revenu disponible à la voiture* ».

## B/ Se nourrir

« Si on continue comme aujourd'hui, en 2050 seuls les très riches pourront bien manger, les autres n'auront que le pire de l'alimentation.. ».

Thierry Marx, chef doublement étoilé. 2019.

Si Corbeil-Essonnes n'est plus une terre agricole, elle conserve néanmoins d'importants espaces de pleine terre comme le montre Taoufik Saoumi<sup>47</sup> ainsi qu'une exploitation traditionnelle de 60 hectares. Plus largement, le département de l'Essonne et l'Île de France disposent de terres magnifiques dont la conservation est une absolue nécessité. Dans les années à venir, l'ensemble des terres agricoles va être confronté à un nouveau régime climatique qui va se traduire pour l'essentiel **par un excès d'eau dans la saison humide et par un stress hydrique des végétaux dans la saison sèche**<sup>48</sup>.

La poursuite de la réduction des surfaces agricoles, l'augmentation du nombre et de l'ampleur des inondations, la stagnation constatée des rendements à l'hectare malgré un usage massif d'engrais et pesticides et le changement du régime des précipitations ont donc une forte probabilité d'impacter les volumes produits et les prix. C'est en ce sens que la phrase du chef Thierry Marx doit être comprise : si les prix des fruits et légumes augmentent, les ménages les plus pauvres se tourneront vers des produits et viandes très chichés. Cela a un impact connu sur la santé (obésité, hypertension, diabète, cholestérol, etc.). En ce sens, le changement climatique est socialement inégalitaire. Un territoire très urbain, plutôt populaire et sans production légumière de proximité comme l'est Corbeil-Essonnes sera forcément lourdement impacté. Limiter ce risque sanitaire et ses conséquences socialement inégalitaire doit s'anticiper, en favorisant les circuits courts, la préservation des terres agricoles, en renforçant la restauration collectives des scolaires mais aussi sur les lieux de travail, les productions de saison, etc., tous sujets sur lesquels nous revenons par la suite.

Penser la société, la consommation, l'emploi, l'environnement et l'économie du vingt-et-unième siècle nécessite de considérer les terres agricoles comme une richesse en tant que telle et non comme du foncier disponible pour des aménagements divers : zones économiques couteuses mais peu denses en emplois, ronds-points, centres commerciaux concurrents des commerces de ville et de centre-ville, lotissements éloignés des lieux centraux et générateurs de mobilités contraintes, etc.

---

<sup>47</sup> « La pleine terre occupe encore des périmètres significatifs utilisés essentiellement pour les fonctions récréatives (parcs urbains), de production urbaine ou d'ornementation urbaine (petits espaces verts).. Ces surfaces sont caractérisées par une grande fragmentation spatiale, les périmètres concernés dépassent rarement quelques hectares. » p 22.

<sup>48</sup> De façon paradoxale, l'augmentation de la teneur de l'atmosphère en oxyde de carbone (CO<sup>2</sup>, l'un des principaux gaz à effet de serre avec le méthane) pourrait favoriser la croissance des végétaux dans les zones tempérées (mais leurs qualités nutritives seraient moindres). Ces effets sont contradictoires et les études concernant la France indiquent que les rendements pourraient diminuer au Sud mais augmenter au nord de la Loire pour les productions céréalières en particulier et à condition que le régime des précipitations ne soit pas déstabilisé lui aussi. Il s'agit d'hypothèses qui doivent être mises en parallèle avec les spécialisations agricoles internationales : les pays du sud de l'Europe sont de gros producteurs de fruits et légumes alors que la France s'est spécialisée dans les productions céréalières et le maïs à usage agro-industriel. Si les rendements diminuent dans le sud, cela impactera le prix des fruits et légumes dans le nord comme au sud, sauf à augmenter le recours aux engrais et pesticides, les cultures sous serres climatisées, etc.

**Depuis une trentaine d'années en effet, plus de 50 % des surfaces de terrain consommées chaque année en France le sont pour l'activité économique : zones industrielles, zones commerciales, pôles logistiques, etc.** On mesure l'inefficacité de ces stratégies « extensives », très consommatrices d'un espace que l'on croit infini lorsqu'on rapporte le nombre de parcs d'activités créés depuis de nombreuses années et la baisse des emplois industriels en France<sup>49</sup>. Cette consommation de surfaces agricoles pour des projets très incertains, coûteux, créateurs de très peu d'emploi n'est plus possible, elle n'est plus adaptée à la réalité économique contemporaine ni aux contraintes environnementales qui imposent de considérer le foncier comme une ressource rare et précieuse.

Pour limiter les coûts environnementaux et notamment les coûts de transport, il est à la fois nécessaire de consommer autrement (moins de produits transformés, moins de viande, davantage de produits « bruts » : légumes, fruits, céréales) et de consommer le plus localement possible, de réduire les distances entre le lieu de production agricole et le lieu de consommation. Cela passe par la sanctuarisation des terres agricoles et un changement radical des logiques d'aménagement : passer d'une logique extensive basée sur le faible prix des terres agricoles à une logique intensive basée sur la reconstruction et la valorisation des zones économiques existantes plutôt que sur leur extension. Comment Corbeil-Essonnes ville urbanisée peut-elle s'inscrire dans cette nouvelle culture du territoire ?

## 1) Réorienter l'usage des terres agricoles, réduire l'artificialisation des sols

Les projets d'extension et d'artificialisation des sols pour divers usages se poursuivent dans l'agglomération et au-delà. Mais les habitants de la commune peuvent exprimer un point de vue sur ces projets qui les concernent en tant qu'habitants de l'agglomération, du département et de la région. C'est de ce point de vue spatial que la proposition ci-après est faite : L'île de France peut-elle envisager de ne plus importer par avion chaque année des dizaines de millions de fleurs produites à des milliers de kilomètres et de les produire localement<sup>50</sup>? Puisque la priorité affichée depuis les accords de Paris en 2015 est de lutter contre le changement climatique, cela passe notamment par la recherche de circuits courts lorsque c'est possible et efficace. En quoi ces terres pourraient-elles s'inscrire dans cette tendance nécessaire ?

- Etudier les conditions à réunir pour produire une partie des consommations franciliennes de fleurs ornementales : Faut-il des serres ? les terres sont-elles adaptées ? qu'en est-il des précipitations, peut-on donner la priorité à des espèces consommant peu d'eau de façon à limiter la consommation de cette ressource rare, etc.

---

<sup>49</sup> « La moindre commune tente, elle aussi, d'attirer les entreprises sur des zones d'activité. Le saupoudrage qui en résulte couvre, au total, une surface non négligeable de 1% du territoire. Souvent incapables d'apporter les services urbains qu'attendent les employés, même en rase campagne, elles sont difficilement commercialisées. » Cf. David Mangin « la ville franchisée » éditions de la Villette 2004, p 151.

<sup>50</sup> Le Kenya produit à lui seul environ cent millions de roses au bord du principal lac Kenyan dont le niveau baisse dramatiquement depuis la mise en place de ces productions intensives et chimisées. Cela met en danger les autres usages du lac, dont la pêche et génère des émissions de CO<sup>2</sup> très importantes du fait des livraisons en Europe par avion-cargo. L'Equateur est également un des premiers producteurs mondiaux, générant une consommation d'eau considérable.

- Est-il possible de produire une partie des fleurs et plantes médicinales et de parfumerie, en lien par exemple avec la vallée de l'Eure (Dreux et Chartres) mais aussi les régions de Grasse, la Lomagne Gersoise, etc. ?
- Est-il possible de produire en Ile de France une partie des herbes et plantes aromatiques utilisées en Ile de France, notamment en restauration collective ?
- Est-il possible d'y produire une partie même minime des légumes courants ?
- Peut-on s'appuyer notamment sur les productions horticoles pour développer l'apiculture et ses dérivés ?

Ces propositions prennent le contre pieds des schémas habituels, présentant la modernité comme la recherche permanente des innovations techniques<sup>51</sup>. Pourtant, le progrès et l'innovation technique ne sont pas la même chose. Le progrès peut amener à repenser l'usage de la ressource la plus rare et la plus fragile dans le nouveau contexte climatique : les terres agricoles. Il existe une multitude de besoins de proximité pour près de 15 millions de personnes, peut-on étudier sans à priori si l'Ile de France (le pôle de Roissy au Nord, celui de Grand Paris Sud au Sud) peut sanctuariser ses terres et les tourner vers une réponse aux besoins locaux ? Les avantages d'une telle réorientation seraient nombreux : conservation d'espaces de respiration, conservation de la capacité des sols à absorber les eaux de pluie (cela est nettement moins possible avec l'artificialisation), contribution à la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>, réponse à des besoins de proximité, usages éducatifs, scolaires, culturels, familiaux de ces espaces, créations d'emplois, etc.

L'évolution nécessaire du rapport à la terre, la recherche du « vrai sol » ne s'oppose pas, loin de là, à l'existence de grandes structures comme les grands moulins présents sur Corbeil-Essonnes. Il est toujours difficile de faire évoluer les pratiques de ces grandes entreprises mais il est certain que ces évolutions nécessaires ne se feront pas du jour au lendemain. Ces évolutions concernent l'amont comme l'aval de l'activité :

- En amont : les types de traitements des farines utilisées, leur origine géographique (distance plus ou moins importante), la nature des fournisseurs (gros opérateurs, groupements de petites structures, coopératives agricoles, etc.), les modes de réception (voie d'eau, camions) ;
- En aval : Le chemin technique qui mène de la farine à la panification est court. De ce fait, la restauration collective publique (scolaire, hospitalière, administrations) constitue un débouché potentiellement très important pour les grands moulins ou des entreprises de panification liées aux grands moulins ou indépendantes de ceux-ci. On peut imaginer qu'un « accord d'évolution » mette en balance l'accès à ces marchés publics contre un ensemble de changements dans l'amont : utilisation d'un certain pourcentage de farines biologiques, recherche de circuits courts et de contrats avec de petits fournisseurs pour ces farines, renforcement des livraisons par voie d'eau pour les parties restant en gros volumes, etc.

De ce fait, la sanctuarisation des terres agricoles ne s'oppose pas à l'existence de grandes entreprises, dès lors que chacun réfléchit aux arguments existant pour faire évoluer les pratiques. Cette sanctuarisation pourrait s'articuler à la création locale des « toits et terrasses des épices du monde » présentée ci-dessous.

---

<sup>51</sup> Voir plus loin l'analyse de l'implantation d'un data center en limite de commune.

## **2) Les « toits et terrasses des herbes aromatiques du monde » ?**

De même que la panification pour la restauration collective publique peut contribuer à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> et la chimisation de l'alimentation, les herbes aromatiques utilisées en restauration collective pourraient provenir du périmètre de la commune, de l'agglomération et du département en valorisant les terres agricoles préservées. Mais localement, il est possible de valoriser ce circuit court et la diversité des origines géographiques des populations résidentes en favorisant de micro-productions locales d'herbes aromatiques du monde, dans la mesure du moins où celles-ci peuvent s'acclimater aux températures et à l'humidité locale. Ce projet de valorisation des diversités et du bien manger pourrait reposer sur une évolution récente et qui consiste à utiliser les toits et terrasses pour des productions agricoles. On sait que les quantités de terre implantables sur ces toits et terrasses sont limitées du fait des pressions engendrées. Or, ces herbes nécessitent peu de substrat végétal. Un recensement des terrasses et toits publics qui pourraient être rendus accessibles (voire de petites parcelles rattachées à des bâtiments publics ou privés) pourrait permettre de favoriser ce type de projet qui favorise le bien manger, le bien vivre ensemble et la valorisation des différences qui se retrouvent dans le plaisir de la table. Ces très petites productions à valeur symbolique (elles contribuent à faire société) pourraient également se retrouver dans le concours des cuisines du monde présenté ci-dessous.

## **3) Le concours des cuisines du monde ?**

Faire la cuisine et manger ensemble a toujours été un facteur de paix et de rapprochement. L'ancien chef étoilé Jacques Le Divellec est d'ailleurs l'auteur d'un livre sur ce sujet intitulé « à table avec Moïse, Jésus et Mahomet » dans lequel il livre une cinquantaine de recettes provenant de ces trois religions, en insistant sur la convivialité favorisée par l'échange des cultures culinaires<sup>52</sup>. Il est possible d'avoir une vision indépendante de cette approche œcuménique en proposant un concours des cuisines du monde, ouvert aux habitants de la commune et de l'agglomération. Ce concours pourrait se tenir en même temps que le festival des guinguettes du monde et offrir une bourse ou une aide adaptée au projet du meilleur chef ou de la meilleure cheffe s'il a ou si elle a pour objectif de créer son activité de restauration sur la commune et d'y valoriser autant que possible les productions locales (épices, aromates) et régionales (légumes par exemple). Ce concours pourrait s'inscrire dans la perspective de valoriser les produits de proximité, y compris ceux des jardins familiaux envisagés ci-après. L'objectif serait à la fois de faire connaître ces savoir-faire, de valoriser la diversité des cuisines et d'organiser un événement festif montrant la diversité de la commune. Une présence emblématique comme celle du chef Thierry Marx, très impliqué dans la formation des jeunes, pourrait être recherchée à cette occasion.

Il s'agirait ici de communiquer sur les possibles, sur le changement d'approche, sur la richesse que représente la diversité, au travers de la diversité des cuisines, des cuisiniers et des cuisinières. Deux prix pourraient être attribués : un prix amateur dont la nature est à réfléchir, un prix pour ceux qui souhaitent en faire un métier.

---

<sup>52</sup> Cf Eyrolles 2007.

Pour ces derniers, le premier prix de ce concours pourrait être le prêt gratuit d'un food truck pendant un an à condition d'être présent sur la commune au moins trois jours par semaine pendant au moins trois ans. Cela donnerait la possibilité à ce chef ou cette cheffe de mettre en route son activité, de se faire connaître en créant sa clientèle, de se crédibiliser et ensuite de poursuivre directement son activité.

#### **4) Les jardins familiaux**

Nous l'avons dit, la commune, l'agglomération et le département ne pourront pas être autonomes dans les consommations agricoles, qu'il s'agisse de fruits, légumes ou produits carnés. Mais il est possible de s'engager dans une autre voie de développement et de valoriser le raccourcissement des circuits, la proximité, les produits non transformés, l'autoconsommation, etc. C'est en ce sens que les jardins familiaux s'inscrivent : Au-delà des petites quantités de fruits et légumes qu'ils produisent, ils préservent une terre, lui permettent d'absorber une partie des précipitations, favorisent la biodiversité, créent un paysage plus divers, offrent des espaces de loisir et de convivialité qui peuvent s'inscrire dans la logique précédente : épices, herbes, aromates, cuisines du monde, circuits courts, etc. Leur valorisation s'inscrit dans la même logique que les toits et terrasses des épices du monde et le concours des cuisines du monde : nous sommes tous confrontés au risque climatique mondial, nous pouvons agir localement, favoriser le circuit court et pourtant penser la globalité du monde. Une demi-douzaine de jardins existe ou est en projet sur la commune, quelque uns fonctionnent véritablement mais la plupart reste à l'état de projet ou connaît des difficultés pour fonctionner réellement. Il s'agit de difficultés courantes dans ces projets, lesquels nécessitent toujours un accompagnement significatif. Mais leur existence même possède une valeur symbolique, laquelle peut s'inscrire dans la continuité des toits et terrasses des herbes aromatiques, dans le concours des cuisines du monde et dans le marché mensuel des producteurs envisagé ci-dessous.

#### **5) Un marché mensuel ouvert aux producteurs du département ?**

L'Essonne est à la fois un département très urbanisé et un département de paysages, d'eau, de forêts, de terres agricoles, de petits villages. Le département ne se réduit pas à sa partie urbanisée, y compris pour ceux qui habitent cette partie urbanisée, dont les habitants de Corbeil-Essonnes. D'ailleurs, le comité départemental du tourisme ainsi que divers entretiens indiquent l'existence de nombreuses productions agricoles dans le département : Volailles (poulets, oies, dindes, lapins), porcs et agneaux fermiers, élevages de caprins (lait cru, fromages, faisselles), foie gras, miel, brasserie, huile alimentaire de lin, de chanvre, de caméline, confitures, brasseries artisanales, etc.

Ces productions sont marginales et ne permettront pas d'avancer significativement vers l'autonomie alimentaire du département. Mais elles existent dans le département et vont à l'encontre des visions schématiques des territoires urbanisés : Sur ces territoires et dans leur périphérie, il existe des activités agricoles, souvent de petite taille et qui peuvent être non seulement préservées mais développées. Dit autrement, Corbeil-Essonnes a aussi une contribution possible au maintien d'une agriculture de proximité et familiale.

Faire connaître leur existence donne aux habitants une autre vision de leur territoire, avec le soutien de l'agglomération, du département et de la chambre d'agriculture<sup>53</sup>, il pourrait être envisagé d'avoir une fois par mois un marché élargi spécifiquement aux producteurs présents dans le département. On sait qu'il s'agit d'un travail de préparation important et que le retour économique est faible pour la commune (il peut toutefois être utile pour les producteurs concernés). Mais il s'agit là surtout d'un retour symbolique, d'une autre image du territoire, plus ouvert sur son environnement, plus en interaction avec celui-ci. Si une présence mensuelle s'avérait trop complexe à maintenir, ce marché pourrait être envisagé à minima chaque année, en lien avec une initiative sur les toits et terrasses des herbes aromatiques, le concours des cuisines du monde et la fête des guinguettes : Producteurs locaux et cuisines du monde seraient alors présents dans le même temps.

La commune dispose d'un marché couvert construit il y a 150 ans très réputé qui a lieu trois fois par semaine. Cette bonne image et la diversité de l'offre sont des atouts pour donner à ce marché mensuel des producteurs de bonnes chances de réussite, à condition de consacrer des moyens à la réalisation de ces opérations. Le soutien de l'agglomération et du département à cette initiative semble aller de soi. A terme, si ce type d'initiative donnait un bon résultat, la commune pourrait soutenir un éventuel projet de magasin coopératif de produits alimentaires valorisant les productions régionales et familiales.

Au final, les différents éléments mis en avant dans ce chapitre montrent une cohérence sur la proximité et la « réhabilitation urbaine » du sol et des activités nourricières d'une part, sur l'anticipation et l'adaptation de l'habitat aux nouvelles contraintes de l'autre. Il est bien évident que ce qui précède ne règlera pas les problèmes d'emplois et de pauvreté mais d'une part cela peut y contribuer si des politiques publiques sont mises en œuvre en ce sens, d'autre part cela donne une autre orientation au développement local. Dans le contexte environnemental et économique contemporain, celui-ci ne se réduit plus à de l'aménagement économique « pur » même si bien entendu il est nécessaire d'anticiper, de s'adapter et d'investir dans ce domaine. Du fait de la perte de lien entre les grandes entreprises et les territoires, l'économie contemporaine ne peut plus se penser en reprenant et reproduisant des schémas théoriques élaborés il y a une quarantaine d'années. Il faut au contraire repenser ces schémas pour qu'ils aient une chance d'être plus efficaces parce que mieux adaptés à la réalité contemporaine. Cette question est un des objets du dernier chapitre qui suit.

---

<sup>53</sup> Fait significatif, il n'existe apparemment pas de chambre d'agriculture départementale propre, l'antenne départementale est en effet située en Seine et Marne. L'arrêté préfectoral du 05/08/2019 indique cependant les coordonnées de représentants de la chambre d'agriculture situés dans le département. Il en est de même au titre des sociétés coopératives agricoles, de la coordination rurale de la couronne parisienne, des jeunes agriculteurs, de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et des fermiers métayers, des éleveurs, etc.. Préserver puis relancer l'agriculture dans le département passera également par la création d'une délégation départementale dans le département.

## CHAPITRE 3/ EXISTE-T-IL DES STRATEGIES LOCALES POSSIBLES POUR TRAVAILLER AUTREMENT ?

---

### A/Quelles entreprises pour quels emplois ?

Depuis plusieurs décennies, bassins de vie et bassins d'emplois ne coïncident plus, une minorité d'habitants travaillent sur leur commune, une minorité des emplois sont occupés par des habitants. Les entreprises ont considérablement changé en un demi-siècle. Non seulement les plus grandes d'entre elles se sont détachées des territoires qui les accueillent mais elles sont en même temps devenues plus importantes et paradoxalement moins visibles dans l'espace : les réseaux informatiques et la mondialisation des échanges leur permettent en effet de compter parfois des centaines de milliers d'emploi répartis dans des dizaines de milliers d'établissements. Chaque établissement est ainsi souvent de petite taille mais le travail y est particulièrement normé, standardisé, appliqué selon des méthodes strictement définies dans le cadre d'un schéma d'ensemble dont le respect est très surveillé. C'est le cas par exemple des opérateurs de téléphonie dont chaque boutique compte le plus souvent moins de dix salariés. C'est le cas également des grandes chaînes de restauration rapide qui comptent souvent une dizaine ou une vingtaine d'emplois équivalent temps plein.

La première chaîne de restauration rapide au monde (Mc Donald's) compte ainsi environ 1,7 millions d'emplois dans près de 38 000 établissements. Cela correspond à environ 45 emplois par établissement, très majoritairement à temps partiel. Dit autrement, un Mac Donald's correspond à un établissement d'une vingtaine de temps plein. Il est peu important dans le territoire, ce qui ne permet pas de mesurer l'importance de l'entreprise et son impact économique sur les échanges mondiaux : on voit bien l'enseigne Mac Donald's, mais on ne voit pas que ce modèle économique des grandes entreprises présentes sur un marché mondial est dominant. Les grandes entreprises structurent les échanges mondiaux (et les émissions mondiales de CO<sup>2</sup> au travers de la circulation mondiale des marchandises) mais elles sont au final assez peu visibles dans le quotidien des territoires, sauf dans certains espaces spécifiques : pôles logistiques et d'entreposage, centres commerciaux, certaines zones d'activité.

Les territoires du quotidien donnent l'impression d'être assez loin du monde de la grande entreprise. En effet, si localement ces groupes géants n'ont qu'un établissement d'une dizaine d'équivalents temps plein et que le local n'occupe que 100 ou 200 m<sup>2</sup>, ce groupe géant semble un nain économique d'un point de vue local. Cela d'autant plus que les interactions de l'établissement local avec le territoire sont très faibles. Cela concerne particulièrement la sous-traitance et les achats, établis dans des logiques nationales, continentales ou mondiales. Ce choix se comprend aisément, ces grandes entreprises procèdent à des achats massifs et elles ont tout intérêt à massifier leurs commandes pour obtenir ainsi de meilleurs tarifs. Par conséquent, leur localisation sur une commune donnée génère très peu d'achats locaux, sauf si par hasard un des grands fournisseurs nationaux, continentaux ou mondiaux se trouve dans la commune concernée. Dans l'ensemble, en dehors des activités de nettoyage (ce qui n'est d'ailleurs pas toujours le cas) et de quelques petites fonctions très limitées, ces établissements ne contribuent pas à des effets de filière locale, leur présence n'offre pas de débouché de proximité comme ce pouvait l'être dans le passé pour les grands établissements.



**L'établissement de la grande entreprise est donc visible mais la grande entreprise semble invisible alors qu'elle génère des flux considérables de marchandises, de services, de personnes, de CO<sup>2</sup>.** Cet éloignement du local du fait d'une mobilité accrue et de marchés étendus concerne la quasi-totalité des grands établissements. Les grandes structures publiques sont également confrontées à cette question. Ainsi, les hôpitaux universitaires du grand Ouest ont montré l'importance considérable du CHU de Tours et de ses 7 700 équivalents temps plein. D'après leur analyse, ce CHU générerait chaque année près de 1,2 milliards d'euros de retombées dont :

- Plus de 380 millions d'euros de salaires (valeur 2014). D'après cette étude, « *la masse salariale revient presque intégralement à l'Indre et Loire puisque 94,8% des salariés y résident* ». Le centre hospitalier de Corbeil-Essonnes représente environ la moitié de ces effectifs, on peut donc estimer la masse salariale qui revient à la commune, à l'agglomération, au département et à la région à environ 200/220 millions d'euros, ce qui est considérable.
- Les marchés que passent cet établissement approchent 205 millions d'euros annuels, dont « *seulement 11,8% tombent dans l'escarcelle d'entreprises ou de filiales installées dans le département, pour une part chiffrée à 24,1 millions d'euros* ». Dans le même ordre de grandeur, la sous-traitance qui revient à la commune, à l'agglomération, au département et à la région devrait être de l'ordre de 12 millions d'euros et par conséquent probablement autour de 200 000 euros sur la commune.

Mais comment estimer les revenus salariaux qui retournent spécifiquement sur la commune ? Le moyen le plus approprié est le PDE, Plan de Déplacement d'Entreprise. La version de janvier 2017 de ce plan concernant l'hôpital de Corbeil-Essonnes<sup>54</sup> indiquait que 96 % du personnel réside en Ile de France, et les deux tiers en Essonnes (67,2%), 17,4 % en Seine et Marne. De façon étonnante, ce document ne précise pas le pourcentage de salariés résident sur la commune. Mais il indique que 24% des agents vivent dans un rayon de cinq kilomètres autour de leur lieu de travail. Le centre hospitalier étant situé aux limites d'Evry-Courcouronnes et proche de saint Germain les Corbeil, on peut estimer qu'au maximum 20% du personnel du centre hospitalier réside sur Corbeil-Essonnes, soit environ 700 emplois. Ce niveau significatif contribue à l'équilibre social de la commune, notamment dans la période COVID qui se traduit par une baisse importante des revenus. Cela représente en effet plus de 3% des actifs de la commune ayant un emploi.

Le PDE indique également que la distance moyenne du lieu de travail est de 21,9 kilomètres, 31% des personnels effectuant entre 31 et 50 kilomètres pour venir au travail. Cela confirme l'extension de l'espace des emplois des entreprises mais aussi des services publics. Cet exemple est emblématique de la société d'échanges étendus de marchandises, de services, d'emplois dans laquelle nous vivons désormais mais un équipement de cette nature ne se limite pas à cet aspect. Sans contestes, l'hôpital est indispensable et stratégique, il constitue un facteur d'attractivité pour la commune et les communes environnantes.

---

<sup>54</sup> Source Ekodev, janvier 2017. Toutes les données concernant les déplacements du personnel de l'hôpital proviennent de cette source.

La proximité des urgences constitue une sécurité pour de très nombreux ménages et le réchauffement climatique et ses conséquences sanitaires vont renforcer l'utilité de l'hôpital, notamment pour les populations les plus fragiles, qui sont souvent également les plus pauvres comme le montrent les études épidémiologiques. L'utilité sociale est par conséquent considérable, notamment d'un point de vue local.

L'utilité économique est également très importante comme le montre l'exemple du CHU de Tours mais elle est beaucoup plus diffuse dans l'espace, les retombées économiques de l'hôpital dépassant très largement le cadre local. Ou pour dire les choses autrement, les retombées économiques locales de cet équipement socialement indispensable et déterminant pour la commune sont minimales en termes de sous-traitance mais non négligeables en termes d'emplois. L'utilité sociale de cet équipement se situe donc à la fois à une échelle régionale et à une échelle locale, même si la majorité de ses effets dépasse le cadre communal.

En dehors des grands services publics dont l'aire d'influence salariale s'est considérablement accrue avec la généralisation de l'automobile, les grands entreprises privées ont également changé : Le grand établissement industriel a décliné partout en Europe, ce qui peut donner l'impression que la grande entreprise a également décliné. Ce sentiment est renforcé par le développement des très petites entreprises, micro-entreprises et travailleurs indépendants. Dans chaque territoire, les microstructures sont largement majoritaires en nombre mais cela ne veut pas dire que désormais l'économie fonctionne sur un mode décentralisé. C'est tout le contraire en réalité, une grande partie de ces micro-entrepreneurs correspond à des emplois dépendants d'un seul donneur d'ordre qui choisit les clients, définit les prix, fixe les conditions de réalisation. Les noms d'Uber et de Deliveroo viennent aisément à l'esprit pour évoquer ces entreprises mais le modèle est étendu largement au-delà de ces entreprises symboliques. Pour aller à l'essentiel, l'activité des micro-entrepreneurs attachés à ces entreprises correspond à une situation salariale de fait, rattachés à une entreprise et une seule.

Enfin, dans ces grandes entreprises majoritairement constituées de petits établissements comme ailleurs, l'évolution du droit du travail permet de se séparer aisément et rapidement des salariés. L'ensemble de ces changements est connu des salariés, notamment des jeunes, notamment des diplômés. Leur rapport à l'entreprise en est forcément affecté. Une majorité d'entre eux est en effet conscient de cette flexibilité et, surtout, d'une organisation fortement basée sur l'obéissance, des normes strictes établies centralement et vérifiées, des évaluations, bilans d'activité, etc. qui limitent l'initiative et contribuent à un sentiment de perte de sens, d'inutilité. Cette évolution débouche sur une augmentation considérable de la souffrance au travail : *« On dit souvent qu'il y a démotivation parce qu'il y a perte de confiance. Or, il ne s'agit pas seulement d'une perte de confiance, mais bien d'une perte de croyance, c'est-à-dire de motifs »*.<sup>55</sup> De fait, nombre de jeunes, notamment diplômés sont « pratiquants » de l'entreprise mais ils ne sont plus « croyants ». Ils ne croient plus au modèle de l'entreprise et à son discours. Est-ce une faiblesse pour la société ? une faille ? Pas nécessairement. Il n'est pas illogique que des personnes, diplômées ou pas, constatant que leur entreprise contribue au changement climatique, que leur travail manque de sens, que l'initiative n'est pas bien venue, etc. se mettent en retrait et soient prêtes à quitter ces structures si l'opportunité se présente.

---

<sup>55</sup> Cf. « *La performance, une nouvelle idéologie ?* » Ouvrage collectif, éditions la découverte 2004, pp 219/220.

Il s'agit bien entendu d'une réalité complexe, elle interroge par exemple les notions de « collectif de travail », de travail en équipe, etc. Mais cette réalité complexe reste une réalité et, précisément, les technologies de l'informations peuvent permettre à certains de ces salariés, cadres, techniciens, de tenter une sortie du monde de la grande entreprise. Dans la mesure où le temps des grandes implantations qui créent d'un seul coup quelques centaines d'emplois est révolu, cette évolution sociétale a tout intérêt à être prise en compte par les collectivités afin d'anticiper, de repenser les logiques d'aménagement, de les articuler à la question climatique et à celle du sens, de l'utilité, du circuit court, etc.<sup>56</sup>.

Prendre en compte cette évolution ne veut pas dire négliger les grands acteurs économiques présents sur le territoire mais prendre en compte qu'ils sont désormais intégrés dans des logiques qui dépassent largement le cadre communal pour se situer parfois à une échelle mondiale. Penser l'économie, l'emploi et le climat de demain amène donc à s'interroger globalement sur les activités, les entreprises, les emplois de ce demain-là. Cela amène également à s'interroger sur la façon dont les jeunes générations (majoritairement, mais pas exclusivement) envisagent leur travail, leur emploi, leur insertion dans la société. Le diagnostic partagé peut très utilement s'interroger sur cette question nouvelle : comment attirer ces jeunes ménages sur la commune ? A partir de quels projets concrets ? Pour quelle cohérence sociale, économique et environnementale ?

## B/Quelles activités économiques et pour quoi faire ?

Le diagnostic a montré que la commune conserve un bon niveau d'emploi grâce à l'emploi public. Mais il a également montré que la commune manque d'emplois salariés privés ainsi que d'entreprises de taille intermédiaire. Nous avons pensé dans ce diagnostic que cette situation n'était pas séparable de l'évolution démographique de la commune. Il faut rappeler en effet qu'entre 2007 et 2017, 10 000 habitants supplémentaires sont arrivés sur la commune, mille par an. Il s'agit d'une progression très importante pour une commune de cette taille et l'hypothèse est que cette progression démographique se soit faite en partie au détriment de l'emploi et des petites entreprises locales. Cette hypothèse de travail est d'ailleurs aisément vérifiable dans le cadre d'un diagnostic partagé. Ce déficit d'entreprise risque d'être renforcé dans le futur si une politique fiscale communautaire ne se met pas en place concernant l'évolution de la valeur fiscale des m<sup>2</sup> de locaux économiques, valeur sur laquelle des possibilités existent pour favoriser l'harmonisation communautaire ou au contraire la divergence. C'est ce dernier risque que nous soulevons au point quatre du présent chapitre (« *intégrer les mécanismes de calcul de la fiscalité locale dans la réflexion et la stratégie d'aménagement* »). Quoi qu'il en soit, le constat est là : **la commune manque d'entreprises intermédiaires et d'emplois salariés dans le secteur privé. C'est bien cette combinaison-là qui est manquante : des entreprises et des emplois dans ces entreprises.**

Mais quelles peuvent être les possibilités dans un court/moyen terme marqué par les conséquences de la COVID et dans un moyen/long terme marqué par des risques sur l'emploi et sur le climat ?

---

<sup>56</sup> De nombreuses collectivités restent toutefois convaincues que la logistique est créatrice d'emplois du fait d'un effet d'optique bien connu : ces activités peuvent créer 200 à 300 emplois (à court terme puisque le modèle repose sur l'automatisation et l'intelligence artificielle) mais sur de très grandes superficies (10 à 15 hectares). Cette consommation massive de foncier est un contre sens climatique au regard des priorités, elle l'est bien évidemment encore davantage dans des territoires déjà urbanisés.

## 1) Sortir d'une vision globale pour être plus efficaces dans les actions engagées

Au préalable, il faut insister sur un point : Les savoir-faire, les équipements et outils de production (pour les entreprises productives), les réseaux et la notoriété ne se sont pas évaporés. Il y a des secteurs en récession et d'autres qui se portent bien, des entreprises en grande difficulté, et d'autres encore qui profitent de cette crise pour accélérer leurs projets de fermeture et/ou de suppression d'emploi. On peut penser aux grandes surfaces qui profitent de cette période pour supprimer des postes en caisse et généraliser les caisses automatiques au prétexte de préserver la santé des personnels<sup>57</sup>, aux grands logisticiens qui vont accélérer le déploiement des véhicules à délégation de conduite, etc. Il ne faut donc pas voir son tissu économique comme un ensemble univoque. Pour sortir de cette vision globalisante et donc partiellement fautive, il est indispensable de connaître avec précision ce tissu économique et à cet égard un observatoire économique et fiscal est indispensable pour nourrir un travail et une réflexion de terrain, cela d'autant plus que nous verrons plus loin qu'**une anomalie fiscale très pénalisante pour la commune existe concernant les locaux professionnels**. Lors d'une crise, ce que l'on voit est d'abord le recul, les commerces fermés, l'augmentation du chômage, de la précarité, de la pauvreté. Cette réalité est mise en évidence par les statistiques publiques et nous avons montré dans la première phase où se situaient les zones de risque locales, communautaires et départementales.

Ainsi, dans une étude récente<sup>58</sup>, l'INSEE indique qu'un quart des ménages déclare une dégradation de leur situation financière. Sans surprise « *La situation financière se dégrade d'autant plus que le niveau de vie était faible avant le confinement* ». L'INSEE constate également que « *Dans les départements où la part des retraités est plus élevée, la situation financière des habitants c'est en général moins souvent dégradé qu'en moyenne nationale* »<sup>59</sup>. Cette disparité va concerner le département avec force puisque nous avons vu que le pourcentage de retraité était plus élevé dans les communes moins urbaines que dans les communes urbaines et issues des programmes d'aménagement des années 1960/1970, dont Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, etc.

Par ailleurs, l'INSEE indique également que le télétravail (qui permet de conserver tout ou partie de son salaire) présente de fortes disparités selon la nature des activités « *Au niveau national, 57% des cadres ont exclusivement télétravaillé.. tandis que cette situation est rare chez les ouvriers et concerne moins de 30 % des employés et professions intermédiaires*<sup>60</sup>...dans les départements qui comptent une part importante de ménages aisés et de cadres... *le recours massif au télétravail exclusif a pu limiter les baisses de revenu.... En Essonne, Val de Marne et Seine et Marne... la part de personnes en emploi est relativement élevée mais elles ont davantage été totalement au chômage partiel ou technique entre mi-mars et mai* ».

---

<sup>57</sup> L'argument le plus utilisé est que les caissières feront de la mise en rayon. Mais ces emplois sont déjà pourvus. Il y aura suppression nette d'emplois.

<sup>58</sup> « *Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires* », INSEE première n° 1850 avril 2021.

<sup>59</sup> P2 pour les deux citations.

<sup>60</sup> p 3.

Corbeil-Essonnes comme de nombreuses communes de l'agglomération présentent ces caractéristiques : moins de retraités et de cadres dont le revenu a été globalement préservé, davantage d'employés et ouvriers dont le revenu a été globalement réduit. La crise est donc indiscutablement violente pour les plus pauvres, notamment les femmes et les très petites entreprises et il appartient aux pouvoirs publics de mettre en place les politiques adaptées à ces publics. Ce ne sont pas forcément les plus couteuses et d'autre part ce sont celles qui ont le plus d'effet en retour : les aides versées se retrouvent massivement dans la consommation, notamment de proximité<sup>61</sup>. Enfin, le travail que mènent ou peuvent mener les collectivités locales dans ces domaines nourrit la connaissance de la situation, des risques, des enjeux, des besoins. Mieux connaître permet également de mieux argumenter en direction des pouvoirs publics sur les risques et l'inégalité des structures sociales et économiques des territoires. A cet égard, nous avons pu constater que la commune, l'agglomération et le département avaient de très nombreux points communs. Il existe donc des possibilités de convergence des réflexions et propositions en direction des pouvoirs publics afin de limiter les effets locaux de la crise liée à la COVID, laquelle préfigure d'une certaine façon les inégalités qui peuvent se renforcer avec la crise climatique

Mais dans le même temps, une crise ne signifie pas la disparition définitive des activités, des emplois, des entreprises. C'est donc particulièrement dans ces phases qu'il faut penser « l'après ». Cela passe par les aides d'état déjà évoquée mais aussi par une réflexion sur le futur et notamment sur l'accélération des changements technologiques.

En réfléchissant au futur, on peut aussi réfléchir à la réorientation de la stratégie de développement : quels sont les secteurs menacés, quels sont ceux qui offriront des débouchés et des emplois, qui sont les « faux amis », c'est-à-dire les secteurs présentés comme des solutions miracles mais qui n'apporteront pas d'amélioration véritable ? etc. Dans les crises, il faut réfléchir encore plus que d'habitude et sortir des sentiers battus, oublier les « bonnes pratiques » des autres territoires car elles ne sont pas nécessairement adaptées localement. Il faut encore plus que d'habitude penser en fonction du contexte local. On peut illustrer cette nécessité en étudiant les mesures d'aides sectorielles prises par les pouvoirs publics dans la période récente.

Comme chacun le sait, les métiers tournés vers le service aux personnes sont nettement plus féminisés mais aussi parmi les moins bien rémunérés (éducation, santé, soins à domicile, accompagnement d'enfants en situation de handicap, etc.). Or, ces activités sont fortement impactées par la crise et le confinement comme le rappelait le conseil d'analyse économique : *« A un extrême, le secteur des services à la personne a chuté en terme annualisé de 15 % pendant le confinement (avec un faible rebond post confinement). À l'autre extrême les services informatiques ont vu leur consommation augmenter de 13 et 24 % pendant et après le confinement.<sup>62</sup> »*.

---

<sup>61</sup> Soumise à TVA, de sorte que l'aide réellement versée est plus faible puisqu'une part significative repart en impôt : Taux de TVA de 5,5% sur les produits alimentaires, les serviettes hygiéniques, 5,5% sur l'abonnement électrique ou gaz mais 20 % sur la consommation, 20 % sur l'habillement, les couches pour bébés, l'ameublement, le linge de maison, etc.

<sup>62</sup> Cf. Conseil d'analyse économique octobre 2020 p 5

Or, les emplois dans ces différents secteurs présentent des caractéristiques que les politiques publiques ne prennent pas en compte pour le moment : certains sont très féminisés, d'autres au contraire sont très masculins. Par exemple, les services informatiques qui ont connu une forte progression sont une activité très masculine<sup>63</sup>. Les statistiques sur la répartition hommes/femmes des emplois selon les activités ne sont pas suffisantes mais on dispose malgré tout d'une analyse de la DARES sur le sujet<sup>64</sup>. Ainsi, en 2010, 90% des emplois dans le secteur des services à la personne étaient féminins<sup>65</sup> mais elles représentent 97% des aides à domicile, aides ménagères et assistantes maternelles, 90% des aides-soignants, 88% des infirmiers et sages-femmes, 65% des enseignants, etc.<sup>66</sup>

Les femmes qui travaillent dans ces secteurs sont désormais plus souvent auto-entrepreneur et un grand nombre d'entre elles n'ont pu travailler du fait du confinement comme nous l'avons indiqué dans le premier rapport d'analyse. Elles n'ont pas non plus disposé d'aides à hauteur de la perte de leur (très faible) revenu. Elles sont donc en première ligne des victimes de la crise. Si les mesures sectorielles d'aide sont plus importantes dans des secteurs où l'emploi est très masculin et qu'elles sont faibles voire inexistantes dans des secteurs très féminisés, mécaniquement et logiquement le chômage, la précarité, la pauvreté des femmes va augmenter. Cela concernera au premier chef les familles monoparentales, lesquelles sont très majoritairement constituées de femmes qui élèvent seules leurs enfants. Mais cela concernera aussi les autres femmes en emploi précaire et emplois de services<sup>67</sup>.

Dit autrement, sur la commune mais également à Evry-Courcouronnes et dans d'autres communes plus « populaires » de l'agglomération, le risque est de connaître une situation sociale qui se dégrade fortement du fait de politiques sectorielles basées sur des schémas mentaux dépassés qui ne prendraient pas en compte le sexe des emplois dans les différents secteurs économiques et qui déboucheraient alors sur une dégradation de l'emploi beaucoup plus importante pour les femmes. L'analyse des mesures sectorielles montre de fait que la tendance de fond consiste à soutenir des activités dans lesquelles l'emploi masculin est largement majoritaire :

- Aéronautique, environ 23 % de l'emploi est féminin<sup>68</sup>, le secteur a bénéficié de 15 milliards d'euros d'aides publiques, dont des prêts garantis;
- Construction automobile, environ 20% des salariés de la filière, le secteur a bénéficié de plus de 8 milliards d'aides<sup>69</sup> ;

---

<sup>63</sup> « Seulement 33% de femmes parmi les salariés du numérique ». Cf. Le monde informatique 09/03/2016.

<sup>64</sup> Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, décembre 2013, n° 79 « *La répartition des hommes et des femmes par métiers* ».

<sup>65</sup> Cf. INSEE première n° 1461 juillet 2010 : « *Les services à la personne, davantage sollicités dans les zones rurales et âgées* ».

<sup>66</sup> Cf. DARES, étude citée p 4. Dans l'étude citée, les métiers sont indiqués au masculin, même si 90% des aides-soignants sont des aides-soignantes...

<sup>67</sup> Dont les caissières, dont le COVID accélère la suppression des emplois. Le risque sanitaire est souvent mis en avant pour favoriser ces disparitions nettes d'emploi.

<sup>68</sup> Cf. Groupement des industries françaises de l'aéronautique et du spatial, l'usine nouvelle 03/05/2019.

<sup>69</sup> Cf. Usine Nouvelle, 20/02/2009.

- Téléphonie, moins de 40% du personnel est féminin<sup>70</sup>, le secteur est soutenu par l'intermédiaire notamment du déploiement de la 5 G et du soutien au déploiement des data center<sup>71</sup> ;
- Logistique, environ 20% de l'emploi est féminin<sup>72</sup>, la banque publique d'investissement a signé fin décembre 2020 un partenariat avec Amazon afin « *d'accompagner les PME française dans le numérique* », le service cloud d'Amazon sert au déploiement des prêts garantis par l'état, une « simplification » des mises en place de plateformes logistiques est demandée, etc.

Soutenir ces activités est une bonne chose mais il faut aussi prendre en compte les spécificités sectorielles de l'emploi féminin dont les activités ne bénéficient pas de la même attention. De ce point de vue, la commune comme l'agglomération ont tout intérêt à mettre en avant ces caractéristiques auprès des pouvoirs publics, de façon à ce que les politiques publiques prennent mieux en compte cette réalité. Faute de quoi, la pauvreté dont la progression est mise en évidence par les études récentes sera marquée par une croissance encore plus forte pour les femmes et plus généralement pour les personnes dont le revenu était déjà très contraint avant la crise.

## 2) Prendre en compte tout le tissu économique

La majorité des collectivités a pris conscience de la nécessité de connaître l'ensemble des entreprises de leur territoire. C'est un véritable changement par rapport à une habitude bien ancrée et qui consistait à se concentrer sur les plus grandes, sur certaines activités ou filières et certains quartiers (centre-ville, zones d'activité, centres commerciaux, pôles logistiques ou tertiaires). Pendant les confinements, il a fallu élargir le regard et s'intéresser à l'ensemble des entreprises, qu'elles ne comportent aucun salarié ou plusieurs centaines, qu'il s'agisse de sociétés anonymes ou de micro entreprises, artisans, commerçants, professions libérales, etc. C'est un changement majeur avec une pratique qui s'est maintenue pendant des décennies et qui faisait que la majorité des collectivités n'avaient pas une idée précise du nombre d'entreprises sur leur territoire. Il faut conserver cet acquis : les collectivités territoriales qui veulent connaître leur tissu économique ont besoin d'avoir une connaissance de l'ensemble du tissu, de connaître le poids des micro-entreprises et affaires individuelles, l'emploi total et en fonction des tailles, les répartitions par activités et dans l'ensemble du tissu, y compris les quartiers d'habitation, etc.

La crise est globale et affecte les ménages, les entreprises et les secteurs d'activité de façon différenciée. De ce fait, réfléchir à des actions ciblées et le plus efficace possible notamment dans un contexte de ressources limitées nécessite de prendre en compte à la fois la situation économique du territoire et sa situation sociale.

Enfin, prendre en compte la « crise des vocations » que l'on rencontre de plus en plus notamment auprès de jeunes diplômés pour lesquels la grande entreprise intégrée dans une logique mondiale n'est plus un modèle peut amener à favoriser le développement d'entreprises coopératives sur la commune.

---

<sup>70</sup> Cf. Le bilan social Orange 2017, premier groupe du secteur téléphonie en France, indique 36,7% de femmes.

<sup>71</sup> Selon plusieurs entretiens, moins de 20 % de l'emploi est féminin.

<sup>72</sup> Cf. Observatoire de la féminisation des emplois, rapport 2015.

### 3) Prendre en compte (tout) le centre-ville

Parce que les acteurs économiques sont présents dans l'ensemble de la commune, la crise impacte tous les quartiers. L'analyse socio-démographique confirme d'ailleurs qu'il n'y a pas de lieu privilégié, sauf peut-être les zones d'activité, la production industrielle ayant été proportionnellement moins touchée. Mais néanmoins, le centre-ville est aussi un quartier qui identifie la commune. Or, au-delà de la crise liée au coronavirus, le centre-ville de Corbeil-Essonnes est dans une situation paradoxale :

- D'un côté, le vieux Corbeil a conservé une identité physique qui lui donne un attrait immédiat, le marché couvert, la place du Comté Haymon, certaines petites rues d'origine médiévale (rue des remparts, rue aux tisseurs, rue Saint Spire, etc.), la présence de l'eau dans de nombreuses voies, le périmètre de la cathédrale, la présence de rues commerçantes, tout cela fait de ce quartier une exception dans la commune mais également dans l'agglomération. C'est indiscutablement un formidable atout pour la commune ;
- Mais de l'autre, le tissu commercial qui reste fort s'est paupérisé depuis le début des années 2000, notamment du fait du départ progressif à la retraite des commerçants indépendants, phénomène que les collectivités sont malheureusement peu nombreuses à anticiper.

Depuis un quart de siècle, les commerçants de métier partent à la retraite et les métiers de bouche sont remplacés par des banques, assurances, agences immobilières et des commerces d'entrée de gamme. On peut d'ailleurs considérer sur ce point que ce manque d'anticipation rejoint le manque d'anticipation que nous supposons quant aux conséquences sur l'activité économique des programmes résidentiels : Dans les deux cas, une vision partielle qui est supposée améliorer l'équilibre de la ville débouche sur une situation plus complexe et fragile. L'enjeu d'un centre-ville est toujours économique et social car c'est le lieu où habiter et travailler doivent se rejoindre : avec la présence de commerçants et d'activités de service à la personne, une population résidente, de très petits acteurs économiques qui peuvent irriguer la consommation et le revenu par leurs achats quotidiens, complémentaires des achats des résidents. La rénovation de ce périmètre suppose donc une vision globale, laquelle doit impérativement intégrer l'activité économique réelle, c'est-à-dire celle présente dans les pieds d'immeubles à requalifier mais également celle qui réside dans le quartier et y travaille, souvent à domicile. De la même façon, de nombreux appartements ont été divisés et leur taille a été réduite, contrairement à ce que l'on constate dans de nombreux centres anciens dans lesquels au contraire le renouvellement urbain se traduit par une augmentation de la taille des appartements.

L'expérience montre que la réduction des surfaces des logements traduit souvent un appauvrissement des quartiers concernés. Mais elle traduit également souvent une densification des habitations. Enfin, le quartier est également victime des « véhicules ventouses » qui stationnent à la journée, ce qui freine l'activité commerciale et de service (la présence d'un seul véhicule à la journée contre douze à quinze en situation normale limite de fait l'accès aux commerces et services).



L'analyse des fichiers de taxe foncière a permis de mesurer qu'il existe une importante propriété foncière privée dans la commune et non liée à de grandes entreprises, banques ou assurances. Selon nos entretiens, la structure de la propriété est du même type sur le quartier. C'est un atout pour le centre-ville en particulier et pour la ville de façon plus large. En effet, lorsque le foncier appartient à des institutions financières et autres fonds de pension, ces structures préfèrent laisser un local vide pendant des années que d'en réviser le prix pour l'adapter à un contexte de lente reprise. L'explication de ce comportement apparemment illogique est simple : ces structures gèrent des portefeuilles très importants (souvent des milliers de biens) et acter une baisse des valeurs de marché se traduirait par la baisse de leurs actifs, c'est-à-dire au final par des pertes. L'expérience montre que ces propriétaires institutionnels préfèrent laisser un local vide pendant des années qu'en baisser la valeur car cela baisserait l'actif de leur bilan. En ce cas, l'action pour redynamiser le centre-ville est plus difficile et conflictuelle, il faut notamment envisager des préemptions stratégiques en impliquant France Domaine dans le calcul d'une valeur vénale réaliste et l'état sous formes d'aides financières à la reconquête des centres-villes.

La situation semble plus traditionnelle sur le centre de Corbeil-Essonnes, ce qui peut favoriser les actions de requalification, à condition toutefois de réfléchir également à la question des valeurs locatives des locaux professionnels puisque désormais celles-ci peuvent être modulées en fonction des périmètres.

#### 4) Intégrer les mécanismes de calcul de la fiscalité locale dans la réflexion et la stratégie d'aménagement<sup>73</sup>

Le transfert aux agglomérations de la fiscalité économique a distendu le lien entre les communes et les entreprises, ce qui ne peut compliquer les stratégies d'aménagement/développement et les rendre moins efficaces si cet éloignement n'est pas compensé par un travail collaboratif efficace. Pour éviter cet écueil, il est nécessaire que la commune (comme les autres communes de l'agglomération) réinvestissent ce sujet. Les réformes successives de la fiscalité sur les entreprises ont pour l'essentiel réduit l'imposition de ces dernières, au point que l'impôt local n'apparaît plus comme un frein à l'implantation des entreprises, du point de vue des entreprises elles-mêmes. Ces réductions d'impôt sont également passées par une remise à niveau des bases de calcul de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises, payée par toute entreprise non agricole). Cette remise à niveau repose sur trois éléments :

**1 Création de 38 catégories de locaux au niveau national.** Ces catégories correspondent davantage à l'économie contemporaine : développement des services (dont les services aux personnes notamment dans le domaine culturel, loisirs, enseignement, etc.), du commerce de gros/logistique, etc. On peut classer ces locaux en neuf grands groupes :

- **Les ateliers**, utilisés pour de petites activités de production, de réparation ou de maintenance, sans usage important d'outillage.

---

<sup>73</sup> Pour alléger la présentation tous les tableaux de données sont reportés en annexe du présent document.

- **Les bureaux**, dans des locaux neufs ou anciens, modulables ou pas, utilisables par des professions libérales, vétérinaires, et plus généralement de tout type d'entreprises tournées vers l'économie tertiaire (informatique, conseils, etc.).
- **Les « cliniques »** : Cette catégorie regroupe les activités de soins importants (cliniques proprement dites) mais également les crèches, haltes-garderies, maisons de repos, etc. C'est donc un ensemble assez vaste qui est constitué ;
- **Les « dépôts »**. Il s'agit de terrains et locaux utilisés pour stocker des marchandises : entrepôts, hangars, silos, réservoirs, cuves, aires ou parcs de stationnement, etc. Les datas center (voir infra) sont désormais classés dans cette catégorie ;
- **Enseignement**. Il s'agit de l'enseignement privé, qu'il soit associatif et à but non-lucratif ou non ;
- **Hôtels et hébergements** : regroupe les différentes catégories d'hôtels, les foyers d'hébergements, villages de vacances, etc. ;
- **Locaux industriels**. Ces locaux sont différenciés des locaux artisanaux par l'importance de l'outillage utilisé et/ou de l'énergie consommée dans le processus de production ;
- **Magasins**. Il s'agit de locaux tournés vers le commerce de détail : magasins avec ou sans vitrine, sur rue ou pas, en galerie ou centre commercial ou pas, les stations-services, marchés, banques, bars, etc. ;
- **Locaux exceptionnels ou spécifiques**. Il s'agit de locaux difficiles à intégrer dans les catégories précédentes comme des parcs de loisirs, aquariums, salles de spectacle, etc. On retrouve ici également la prise en compte d'activités jusque-là négligées ou oubliées dans les définitions fiscales.

**2 Création dans chaque département de secteurs locatifs supposés homogènes** (6 secteurs en Essonne), c'est-à-dire dans lesquels les loyers/m<sup>2</sup> pour une activité donnée et une catégorie donnée sont proches. Une commune n'est pas un territoire homogène dans lequel tous les quartiers sont identiques et possèdent la même attractivité. Dès lors que cette commune n'est plus un petit village, elle possède des quartiers différents, plus ou moins attractifs. Il est donc logique que ces communes qui comportent des quartiers différents aient des secteurs fiscaux différents, ce qui permet d'avoir une valeur fiscale par m<sup>2</sup> plus adaptée : Plus forte dans les quartiers très attractifs, plus faible dans les quartiers en difficulté, moyenne dans les quartiers intermédiaires, etc. Ces zones de commercialité (**tableau 1 en annexe**) ont été établies en principe lors de commissions départementales auxquelles participaient les collectivités territoriales et les chambres consulaires. Celles-ci pouvaient émettre un avis mais à notre connaissance, les réflexions ont été pilotées par l'administration fiscale, les collectivités ont été majoritairement passives et peu ont apporté des propositions, soit parce qu'elles ont eu l'information trop tardivement pour mener une analyse, soit parce qu'elles n'ont pas encore l'habitude d'être actives sur ces sujets, soit encore parce que le lien communes/agglomération sur les questions fiscales manque de solidité.

Or, **cette question est très importante car ces secteurs supposés homogènes débouchent sur des « tarifs fiscaux » qui constituent la base sur laquelle se calcule la Cotisation Foncière des Entreprises et une partie de la CVAE** pour les entreprises qui comportent plusieurs établissements en France<sup>74</sup>.

---

<sup>74</sup> Pour ces entreprises, la CVAE est calculée en prenant une quote-part des effectifs et une quote-part de la valeur locative.

Ce tarif fiscal est établi par m<sup>2</sup>, de sorte que la valeur locative d'un local professionnel repose sur le nombre de m<sup>2</sup> de ce local, multiplié par le tarif/m<sup>2</sup>.

**Ce tarif/m<sup>2</sup> varie fortement selon le secteur géographique** : le secteur 1 est considéré comme le moins attractif, le secteur 6 comme le plus attractif. Définir un secteur géographique cohérent et qui corresponde à la réalité sociale et économique du territoire est donc fondamental, ce n'est pas un point secondaire comme le montrent les exemples suivants **tirés du tableau 1 en annexe**, indiquant les tarifs/m<sup>2</sup> selon les secteurs d'activité et les zones géographiques en 2020 :

- Le tarif fiscal pour un atelier artisanal est de 33,6 € dans le secteur 1 mais de 144 euros en secteur 6, soit quatre fois plus. L'écart est plus faible pour les locaux industriels : de 60 à 174 € ;
- Des bureaux anciens ont un tarif/m<sup>2</sup> de 172 € en secteur 1 et de 216 € en secteur 6, l'écart est donc beaucoup plus faible ;
- Les cliniques ont des tarifs compris entre 193 € et 265 €/m<sup>2</sup>, les centres médicaux, crèches et halte-garderie variant entre 150 et 272 € ;
- Les installations spécifiques de stockage (les datacenter devraient désormais faire partie de cette catégorie) ont un tarif fiscal qui varie de 67,4 € à 142 € ;
- Les boutiques, restaurants, cafés et banques sont dans une même catégorie, ce qui est très discutable. Le tarif/m<sup>2</sup> varie de 80 à 322 €, soit un écart de 1 à 4 selon les zones géographiques ;
- Etc.

Les zones géographiques définies par les services fiscaux et auxquelles les collectivités sont censées avoir participé ont donc un caractère stratégique. Elles doivent refléter la réalité sociale et économique des territoires mais cela semble loin d'être acquis. Ainsi, les 33 sections cadastrales de Corbeil-Essonnes sont classées en secteur 2 à 5 :

- Les deux sections cadastrales AC et AR (6,1% du total) sont classées en secteur 2, soit parmi les plus faibles tarifs/m<sup>2</sup> ;
- Les treize sections (40% du total) AO, AP, AS,AT,AV,AW,BE,BH,BK,BP,BR,BT,BV sont classées en secteur trois, soit des tarifs intermédiaires ;
- Les quinze sections (45% du total) AE,AM,AN,AX,AY,AZ,BC,BD,BI,BL,BM,BN,BO,BS,BW sont en secteur quatre, soit des tarifs/m<sup>2</sup> qui commencent à être significatifs ;
- Enfin, trois sections soit 9,1% du total) sont classées en secteur 5, soit parmi le plus élevés : AD,AH,AL.

Bien que ce ne soit pas parfaitement scientifique car le calcul ne prend pas en compte le nombre d'acteurs économiques ni les surfaces dans chaque section cadastrale, on peut calculer le secteur géographique moyen de Corbeil-Essonnes, soit 3,6. Tenant compte de la proximité sociale avec sa voisine Evry-Courcouronnes, il est également intéressant d'analyser la situation sectorielle de celle-ci.

Evry-Courcouronnes compte 52 sections cadastrales avec une « valeur sectorielle » de 3,7, très proche de celle de Corbeil-Essonnes mais avec toutefois des différences :

- Trois sections relèvent du secteur 2 (5,8%) ;
- 14 sections relèvent du secteur 3, soit plus d'un quart du total (26,9%) ;
- 31 sections relèvent du secteur 4, soit 60% du total ;
- Quatre sections relèvent du secteur 5, soit 7,7% du total.

Tenant compte de ces éléments comparatifs, on peut considérer que dans l'ensemble, la sectorisation sur les deux communes est assez proche. Mais un troisième élément intervient et permet d'augmenter ou de réduire les valeurs fiscales pour l'ensemble d'une parcelle : le « coefficient de localisation. »

**3 Ces coefficients de localisation peuvent varier de – 30 % à + 30%.** Le coefficient s'applique à une parcelle donnée et il est supposé tenir compte de « *la situation de la parcelle d'assise de la propriété au sein d'un secteur d'évaluation* ». Il s'applique à la totalité des locaux présents sur la parcelle, qu'ils soient tertiaires, commerciaux ou logistiques. L'idée est de mieux prendre en compte en particulier les situations défavorables d'une parcelle donnée (enclavement par exemple) ou au contraire une situation plus positive ou qui est devenue positive grâce à un aménagement public. Les services fiscaux sont donc supposés mesurer l'attractivité économique en considérant que le loyer/m<sup>2</sup> exprimerait cette attractivité dans chaque périmètre. Ainsi, le code des impôts<sup>75</sup> prévoit que les collectivités peuvent revoir la sectorisation retenue tous les six ans et moduler chaque année ces coefficients de localisation. Il est désormais possible de minorer ou de majorer ces coefficients et de leur donner huit valeurs :

- **Pour les valeurs négatives** : 0,7, 0,8, 0,85 et 0,9 ;
- **Pour les valeurs positives** : 1,1, 1,15, 1,2 et 1,3.

C'est donc une potentialité importante d'action positive sur la fiscalité qui est ouverte, dans une logique partenariale avec les services fiscaux et avec l'appui des services communautaires. La commune a tout intérêt à s'inscrire dans cette démarche, spécifiquement dans le centre-ville dans un premier temps. En effet, s'ils sont bien utilisés, ces coefficients peuvent aider la commune dans ses opérations de redynamisation, en favorisant des activités de petite taille, utiles à l'équilibre du périmètre et sans qu'elles ne soient impactées par une fiscalité au m<sup>2</sup> qui peut s'avérer parfois supérieure à celle d'une grande surface de périphérie (carré Sénart ou autre espace de ce type créé sur des terres agricoles et souvent très faiblement évaluées d'un point de vue fiscal). Il est ainsi possible de réduire le tarif fiscal/m<sup>2</sup> dans les quartiers en difficulté économique sous certaines conditions. Ainsi, on limite la pression fiscale sur des acteurs économiques qui, notamment dans la phase COVID, peuvent avoir connu de grandes difficultés : commerces, café/hôtels/restaurants, activités de service, etc. Plus largement, disposer de zonages fiscaux prenant en compte la situation réelle des parcelles peut contribuer à favoriser le développement de quartiers.

---

<sup>75</sup> **Articles 1518 ter du CGI, 1650 et 1650 A du CGI.**

« *L'application de coefficients de localisation permet d'ajuster les tarifs dans des situations très particulières, c'est pourquoi elle doit être utilisée de manière mesurée et être dûment justifiée. En effet, toute modification ou création d'un coefficient de localisation affectant une parcelle d'assise aura une incidence sur les tarifs et donc les cotisations TF et CFE de tous les locaux professionnels qui se trouvent situés sur cette parcelle quels que soient leur catégorie et leur sous-groupe d'appartenance. Les commissions locales n'ont pas l'obligation de faire des propositions de modification. Pour celles qui souhaitent faire des propositions de modification de coefficients de localisation, ces propositions devront être motivées et retracées sur des procès-verbaux de décision adressés par l'administration* ».

Il est donc très important et stratégique pour une commune de travailler sur les coefficients de localisation, de façon à favoriser un développement cohérent et bien pensé de ses activités économiques. Le tableau 2 ci-après<sup>76</sup> résume ces éléments pour l'ensemble du département :

- On note ainsi que dans 151 des 196 communes du département, il n'y a pas eu de modifications, les coefficients pour l'ensemble des parcelles restent donc à 1 sur ces communes. Cela peut s'expliquer lorsqu'il s'agit de très petites communes dans lesquelles l'activité économique est réduite. Mais on y trouve pourtant des communes importantes de l'agglomération comme Grigny et Ris-Orangis. On ne peut que conseiller à ces communes de contacter les services fiscaux de façon à faire évoluer la situation lors des phases de mises à jour des sectorisations ;
- Dans onze communes, un seul correctif a été apporté. Parmi-elles-ci, **Corbeil-Essonnes fait figure d'exception puisqu'il s'agit de la seule commune de plus de 50 000 habitants ne comptant qu'un secteur correctif**. En effet, les dix autres communes comptent au maximum 10 000 à 12 000 habitants (Arpajon et Fleury-Mérogis), les autres comptant de 100 à 8 000 habitants.
- Dans 34 communes, les correctifs concernent plusieurs parcelles. C'est en particulier le cas de plusieurs communes de l'agglomération : Bondoufle (9 parcelles différentes), Evry-Courcouronnes (38), Lisses (68), Tigery (3), Villabé (57). Voir tableau 2 en annexe : Les coefficients modificateurs de parcelles des communes

Un dernier élément concerne la nature du correctif apporté : La parcelle 539 de la section BS (limitrophe de Lisses et donnant sur la rue Jean Cocteau) connaît un coefficient de 1,1. Or, cette parcelle se situe dans le secteur 4, en augmentant de 10% le tarif fiscal/m<sup>2</sup>, cela revient à la faire passer de fait en secteur 5, c'est-à-dire l'un des plus élevé. Elle représente une superficie de 51 190 m<sup>2</sup>, soit plus de cinq hectares, ce qui est loin d'être négligeable<sup>77</sup>.

A cet égard, la comparaison avec Evry-Courcouronnes montre un grand décalage puisque 38 parcelles sont modifiées dont probablement la totalité de la section AP (Avenue de l'Europe, Champs-Élysées, François Mitterrand) parcelles 13, 14, 16, 19, 24, 38, 42, 44, 46, 61, 65, 68, 75, 76, 84, 86, 109, 113, 115, 126, 193, 196, 207, 211, 212, 260, 268, 270, 276, 277, 278, 279, 280, 281 **voir tableau 3 en annexe : Nombre de parcelles modifiées par communes**). Or, ces modifications réduisent de 15% le tarif fiscal/m<sup>2</sup>. Cette section classée en secteur cinq passe ainsi de fait en secteur quatre. La superficie cumulée de ces parcelles est très conséquente et dépasse 25 hectares (254 223 m<sup>2</sup><sup>78</sup>). Cela signifie que sur 25 hectares d'Evry-Courcouronnes, le tarif m<sup>2</sup> va diminuer de 15% pour la taxe foncière des locaux professionnels et pour la CFE. Il s'agit donc d'une évolution très conséquente. Le tableau en annexe indique les conséquences de cette baisse de 15% pour les différentes activités économiques potentiellement présentes dans ces 35 parcelles :

<sup>76</sup> Cf. <https://www.impots.gouv.fr/portail/revision-des-valeurs-locatives-des-locaux-professionnels>. Les services fiscaux fournissent ce fichier pour chaque département. L'agglomération étant à cheval sur l'Essonne et la Seine et Marne, les communes membres faisant partie du 77 sont accessibles dans le fichier concernant ce département.

<sup>77</sup> <https://france-cadastre.fr/cadastre/corbeil-essonnes>

<sup>78</sup> <https://france-cadastre.fr/cadastre/evry-91>

Un atelier artisanal passe potentiellement du secteur 5 au secteur 2 ou 3, des bureaux d'agencement ancien passent en équivalent secteur 1, des bureaux récents passent en équivalent secteur 2, etc. Les impacts sont donc très importants et cela peut favoriser la dynamique économique de cet ensemble comme le montre le **tableau 4 en annexe (impact potentiel de la baisse de 15% du tarif m<sup>2</sup> sur le classement sectoriel)**

On retrouve des évolutions du même type sur Morsang sur Seine, Villabé ou Tigery avec des coefficients de 0,85 sur une ou plusieurs parcelles. Un coefficient augmenté de 10% dans une parcelle d'une commune mais diminué de 15 % dans d'autres change de fait le secteur d'imposition des locaux. Cela impacte potentiellement la dynamique économique comparée des différentes communes. Il s'agit typiquement d'un enjeu de coopération intercommunale et de connaissance fine de la structure économique du territoire afin d'avoir une véritable stratégie communautaire concernant l'adaptation des bases fiscales.

Tenant compte des mécanismes décrits ci-dessus, on comprend que cette stratégie fiscale commune ne peut se limiter aux taux des impôts économiques : Ceux-ci sont identiques mais si les bases sur lesquelles ils s'appliquent ne sont pas étudiées dans une vision d'ensemble, cela revient exactement à réintroduire des différences d'imposition selon les communes, comme cela était le cas avant la mise en place de taux communautaires : Il faut que les taux soient identiques mais il faut également que les bases sur lesquelles ils s'appliquent soient convergentes et non divergentes.

## 5) Economiser le foncier en favorisant les activités économes en CO<sup>2</sup> et créatrices d'emplois

Dans ces phases de crise, il peut y avoir la tentation de favoriser toute activité qui envisage de s'installer sur le territoire et de ne pas être « regardant » sur son impact, notamment environnemental. Or, c'est l'inverse qu'il faut faire, non seulement parce que les émissions de CO<sup>2</sup> augmentent<sup>79</sup> mais également parce qu'il existe des gisements d'emplois dans des activités sous estimées car hors du Hi-Tech : circuit court, valorisation de l'agriculture et de l'horticulture, création d'une filière isolation/climatisation/protection contre l'humidité, économie coopérative, « Low-tech » (voir infra), etc.

Il faut continuer à se projeter dans le futur, ne pas s'enfermer dans une vision catastrophiste. Comme si son territoire n'avait plus d'avenir et qu'il ne pouvait plus que s'effondrer ou accepter tout et n'importe quoi, au risque de dégrader davantage son environnement. Il faut en particulier réfléchir à la question de l'emploi et se poser deux questions simples : cette activité va-t-elle réellement créer des emplois ? Comment va-t-elle impacter le patrimoine commun, le bien commun, c'est-à-dire l'environnement ? Lorsqu'on regarde « dans le rétroviseur », on constate que les technologies qui sont développées visent surtout à économiser sur l'emploi et non sur les émissions de gaz à effet de serre.

---

<sup>79</sup> Le rapport 2019 du Haut Conseil pour le Climat montre que la France a produit 441 millions de tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup> mais en a importé 425, soit presque autant. L'empreinte carbone française continue à augmenter et s'établit désormais à 749 millions de tonnes. La baisse des émissions produites en France résulte des délocalisations. Elles sont remplacées par des importations d'émissions.

On doit donc logiquement admettre que les gros investisseurs qui se présentent dans les territoires (grandes surfaces, logisticiens, etc.) vont probablement implanter des activités économes en emplois parce que l'intelligence artificielle, la numérisation, l'automatisation, la robotisation visent à réduire les coûts, tout particulièrement les dépenses salariales.

Il est difficile de résister à la tentation du court terme dans des phases de crise. Mais la situation actuelle impose au contraire un autre regard, il faut donner la priorité aux invisibles, aux très petites structures, à l'économie de proximité, aux interactions, au circuit court, à l'efficacité environnementale, aux emplois réels et non aux emplois survendus par des aménageurs détachés de ces enjeux. A cet égard, le projet d'implantation d'un Data center sur la commune est emblématique de ce contre sens :

- Ces activités consomment de grandes surfaces avec très peu d'emplois ;
- Les data center consomment énormément d'énergie, un centre de taille moyenne consomme autant qu'une ville de 40 000 habitants. Dit autrement, la consommation d'électricité sur Corbeil-Essonnes devrait doubler avec cette implantation, laquelle supposera probablement des aménagements spécifiques de réseaux haute tension. On rappellera par ailleurs que le gouvernement a pris des mesures pour réduire le coût de leur accès à l'électricité. Cette dépense est donc transférée sur les particuliers ;
- La localisation en bord de Seine stérilise un foncier très précieux pour l'équilibre urbain et la capacité à « tourner la ville » vers le fleuve ;
- Les data center ne sont plus considérés comme des locaux industriels mais comme des entrepôts à caractère particulier. Ils vont donc générer nettement moins de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) que ce qui était prévu à l'origine ;
- La CFE a été réduite de 16 % avec les dernières mesures gouvernementales ;
- La CVAE (Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises) a été divisée par deux avec la suppression de la part régionale. La ressource sera donc plus faible à la fois en termes de CFE et de CVAE ;

De tous ces points de vue, l'activité créera peu d'emplois, consommera un foncier qui devrait au contraire être rendu à des usages collectifs et ne rapportera pas de ressources. Ce n'est donc pas ce type d'activité qu'il faut chercher à renforcer sur la commune. Il existe des alternatives à ces **visions anciennes des technologies nouvelles**.

## **6) Attirer des affaires individuelles et TPE et proposer de petites surfaces dans les espaces centraux**

**L'offre en matière économique constitue un élément à part entière de la stratégie urbaine.** Dit autrement, cela signifie que l'offre d'activité économique ne doit pas être une sorte de « variable d'ajustement » des projets d'aménagement (on crée des m<sup>2</sup> d'activité pour équilibrer financièrement le programme mais sans se soucier véritablement de la nature réelle des activités qui seront implantées ni de leur impact positif ou négatif sur l'équilibre urbain). **L'offre économique doit être un élément d'un projet d'ensemble qui pense en même temps l'habitat, l'emploi, le commerce et les services aux habitants et aux emplois sur place.**

La commune manque d'entreprises et en particulier d'entreprises de taille moyenne mais aujourd'hui la priorité nous semble **de fabriquer le « liant » entre trois questions : la population résidente, les entreprises résidentes, les commerces et services résidents**. Si ces activités de petite taille sont intégrées dans les lieux d'habitation, leur faible taille est un atout. En effet, cela signifie (notamment) que les salariés de ces petites structures n'auront pas de structure interne de restauration. Ce qui amène alors à quitter le lieu de travail sur le temps de midi et peut alimenter les commerces et services de proximité. Or, ces commerces et services ont sans doute du mal à vivre, précisément parce que leur activité sur le temps de midi est faible et que les résidents tendent à s'approvisionner prioritairement dans de grandes surfaces. Il s'agit ainsi de **favoriser l'interaction des achats**. Revoir les coefficients de localisations est d'ailleurs un élément qui peut contribuer à ce rééquilibrage.

Dans le même esprit, il faut sans doute **donner la priorité au tertiaire**. Les activités tertiaires ont pour avantage de générer peu de nuisances urbaines. Elles peuvent donc s'inscrire dans des espaces résidentiels, dans la continuité logique et méthodologique de ce qui précède. Ces activités comme les services et commerces aux personnes pourraient donc s'inscrire dans les espaces plus centraux.

**La qualification des emplois dans les activités implantées est une autre clé de l'avenir**. Nous l'avons vu, la qualification des résidents et celle des emplois localisés tendent à se rapprocher. Il faut donc agir sur ces deux aspects en même temps. Mais pour cela, il faut aussi mettre en place une stratégie d'implantations économique adaptée. La première étape de celle-ci repose sur l'acceptation de la différence bassin de vie/bassin d'emploi. Cela signifie que l'objectif n'est pas d'implanter des entreprises correspondant aux qualifications existantes car lorsqu'on ne se situe pas dans les territoires qui concentrent les hautes qualifications, une telle stratégie tendrait à spécialiser les activités et les résidents dans des fonctions d'exécution. Il s'agit au contraire de chercher à identifier des entreprises ayant recours à un emploi plus qualifié, l'objectif étant alors par la suite de travailler aux solutions locales d'emplois adaptés à ces besoins. C'est également en ce sens que la qualification constitue un enjeu d'avenir, il faut à la fois avoir une stratégie d'accueil d'entreprises qualifiées et chercher à conserver les ménages qualifiés sur le territoire.

Il faut ainsi **penser de façon plus transversale de petits programmes immobiliers**. Il s'agit ici de **favoriser un usage mixte de l'espace (habitat, tertiaire marchand, commerces/services à la personne)**. Dans cette optique, les programmes ont intérêt à prévoir de petits espaces économiques, particulièrement dans le tertiaire marchand. Les surfaces demandées sont souvent inférieures à 100 m<sup>2</sup> et par conséquent elles n'intéressent pas les opérateurs du secteur privé (le coût de négociation du contrat est à peu près le même pour une surface très petite et pour une surface petite ou moyenne. Par conséquent, les très petites surfaces dégagent très peu de marge). C'est donc l'opérateur public qui doit porter ces projets. C'est en soi la faible taille des locaux qui constitue ici un atout. En effet, ces entités sont trop petites pour disposer de services internes pour leur personnel (restauration, commerces, soins corporels, etc.). Par conséquent, l'intégration de ces petites surfaces dans les périmètres d'habitation peut contribuer à apporter le chiffre d'affaires suffisant pour les commerces et services qui envisagent de s'implanter.



Ils cumuleront en effet le pouvoir d'achat des résidents en journée et celui des salariés sur le temps de midi. L'aide à la création et au maintien sur place de petites activités économiques, de petits créateurs, de créatifs de tous types nous semble une priorité du développement de la commune. Cela passe à notre sens par l'étude de la faisabilité des différents outils d'aide à la micro entreprise : Pépinières, aides aux créateurs et porteurs de projets, offre de locaux de très petite surface (15 à 20 m<sup>2</sup>), etc..

Dans cette optique, **la commune pourrait envisager la création avec l'agglomération, le département et la région d'une pépinière d'entreprises, spécifiquement dédiée aux femmes porteuses de projet.** L'expérience des observatoires économiques montre que les hommes sont majoritaires dans les projets de création (les deux tiers des porteurs de projet en moyenne) mais que ce sont les femmes qui sont les plus nombreuses à passer à l'acte (plus de la moitié des projets effectifs). Nous avons noté à de multiples reprises que l'inégalité homme/femme se retrouvait dans tous les territoires : accès à l'emploi, au temps plein, aux contrats stables, à la mobilité, etc. Une commune qui pense globalement la question de l'avenir économique, social et environnemental ne ferait sans doute pas un contre sens en élaborant un tel projet. Ces propositions sont cohérentes avec le développement de l'économie coopératives évoqué plus haut.

## 7) Penser l'économie, de la zone d'activité au livreur à vélo

Tout ce qui précède confirme le caractère global de l'approche nécessaire. La stratégie de développement est globale et en ce sens, l'urbanisme et l'aménagement sont des éléments clés de la démarche. Penser le mode de construire est une nécessité mais ce n'est pas le mode de construire en lui-même qui apportera les solutions. Penser à une autre forme de développement et d'aménagement nécessite de réexaminer l'ensemble des approches en considérant qu'il n'existe ni entreprise miracle ni activité miracle :

- Identifier les entreprises présentes en zones d'activité et chercher à densifier ces périmètres. Les zones d'activités ne sont pas des « enclaves » hors champ de l'aménagement. Connaître la nature des entreprises présentes, les emplois localisés, les types d'activité est indispensable. Ce travail devrait être effectué par le développement économique communautaire mais avec une implication communale ;
- Favoriser les circuits courts dans l'ensemble des activités économiques. Cela peut passer par le soutien à la création d'une coopérative de livreurs/coursiers, la création d'un site Internet des commerces et services de la commune afin de favoriser les produits à emporter locaux, le soutien à une structure type AMAP, favorisant les producteurs agricoles du département, etc. ;
- Connaître et suivre dans le temps les porteurs de projet, de façon à mieux identifier leur nature et leurs besoins (pourcentage d'hommes et de femmes, tranches d'âge, niveaux de diplôme, types d'activité, etc.). Ce suivi n'est malheureusement pas réalisé par le développement économique communautaire et il semble indispensable de le mettre à l'ordre du jour, peut-être au niveau communal si l'agglomération ne s'implique pas dans ces projets nécessaires ;

Enfin, en lien avec ce que nous avons indiqué précédemment, la commune peut favoriser le « Low tech ». Il existe souvent une confusion entre innovation et progrès, ce qui est nouveau serait systématiquement un progrès. Cela n'est pas toujours le cas :

- Le lave-linge par exemple est à la fois une innovation et un progrès car il bénéficie à tous ;
- Les farines animales sont une innovation (on nourrit des ruminants avec des farines composées en partie de parties d'animaux inutilisables en agro-industrie à destination des humains) mais ne sont pas un progrès car elles ont débouché sur les maladies à prions, débouché sur des abattages de cheptels et fortement contribué à la disparition des métiers de tripiers.

Le « high-tech » est par ailleurs souvent présenté comme une solution à tous les problèmes de la société, il créerait de l'emploi, améliorerait la vie, rendrait la ville « plus intelligente », réglerait les questions climatiques, etc. Dans ce discours, le high tech est positif par nature, ses innovations sont toujours des progrès. La systématisation est souvent une simplification de la réalité, certaines technologies nouvelles peuvent également réduire l'emploi, générer d'importantes émissions de CO<sup>2</sup>, contribuer au vieillissement artificiel de certains produits parce qu'ils ne sont plus à la mode, etc. On ne peut donc pas considérer les technologies nouvelles comme un progrès « par nature ». En face de cette fascination pour la nouveauté assimilée à tort à un progrès, il existe un mouvement dit « low-tech » qui s'appuie sur des savoir-faire manuels emplis d'expérience et de bon sens, qui favorise le recyclage, valorise les matières premières locales, etc.

Cette approche pourrait être favorisée sur la commune, en soutenant les projets de création d'associations de ce type, en accueillant régulièrement le voilier d'une des associations de ce type lors d'initiatives visant à renforcer les logiques de circuit court, l'efficacité écologique, etc. (par exemple lors de la fête des guinguettes).

Ces différentes initiatives ont bien entendu un caractère symbolique, elles ne changeront pas fondamentalement la nature des activités économiques présentes sur la ville, mais elles peuvent s'inscrire dans un processus de renouvellement des économies locales et d'anticipation/adaptation aux changements climatiques en cours. Elles favorisent l'action locale, les acteurs locaux, les habitants.

## PENSER L'EMPLOI, LE CLIMAT ET L'ECONOMIE DE DEMAIN

---

Se projeter dans le futur ne présente pas d'intérêt particulier si on se contente d'un scénario au fil de l'eau, c'est-à-dire d'une simple poursuite des évolutions passées. Mais ce ne serait pas non plus une démarche scientifique puisque toutes les sociétés connaissent des moments de rupture. C'est le cas de l'époque contemporaine, laquelle est confrontée à un phénomène inédit : la modification du climat. Un autre phénomène est à l'œuvre : la numérisation des économies et le développement de l'intelligence artificielle, deux mutations technologiques qui présentent également un caractère inédit par leur ampleur, leur déploiement dans un court laps de temps et leur caractère mondial. Il est donc nécessaire d'étudier ces deux phénomènes et de prendre en compte leurs interactions puisqu'ils sont liés par un point commun : le déploiement massif de technologies nouvelles, lequel peut favoriser l'augmentation des émissions de CO<sup>2</sup> ou au contraire les réduire, selon les usages qui en sont faits.

Ces questions ne peuvent se résoudre au niveau local puisque le déploiement de ces technologies comme le changement climatique sont des phénomènes mondiaux. Mais il est pourtant nécessaire d'en étudier les conséquences locales possibles afin d'essayer d'en limiter les effets, voire de contribuer à impulser d'autres modes de développement. A cet égard, les logiques d'aménagement peuvent avoir une importante contribution, même si l'expérience montre que les formes urbaines, le type de bâti, les choix d'aménagement ne suffisent pas réorienter le développement d'un territoire : ils sont nécessaires mais non suffisants et doivent s'articuler à d'autres dimensions afin d'avoir une vision globale, notamment en prenant en compte les dimensions sociales. L'exemple voisin d'Evry-Courcouronnes est symptomatique à cet égard : La commune nouvelle a été créée à partir d'une logique centrale d'aménagement, sa forme a bénéficié des réflexions urbanistiques de l'époque, très impactée par la conception du Corbusier, elle possède une force économique incontestable avec notamment un fort taux d'emplois, mais pour autant, elle connaît des difficultés sociales comparables à Corbeil-Essonnes. Les exemples abondent dans ces domaines et nous avons insisté tout au long de ce travail sur le changement du rapport des entreprises aux territoires. Ces changements contribuent au besoin d'articuler logiques d'aménagement et logiques transversales pour essayer d'améliorer les équilibres sociaux et économiques de chaque territoire, dans la limite des compétences et des moyens d'actions de chacun.

La question se pose avec une acuité particulière concernant deux domaines :

- **Les innovations technologiques.** Il faut faire la part entre le caractère fascinant de telle ou telle innovation et son impact potentiel sur l'emploi. C'est un domaine où les collectivités locales peuvent être en alerte et ne pas se laisser convaincre par des discours technophiles qui ne démontreraient pas les effets positifs sur l'emploi de tel ou tel projet. C'est particulièrement le cas pour les datacenter, les grandes plates-formes logistiques, etc. A chaque fois, une commune peut mener une analyse préalable afin d'étudier si tel ou tel projet apporte à court, moyen et long terme des avantages pour le territoire en termes d'emplois et de ressources, sans avoir d'impact négatif sur le climat. C'est cette étude préalable indépendante des promoteurs des projets d'investissement qui doit décider si les collectivités soutiennent ou non tel ou tel projet ; ;

- Concernant **le climat** précisément, les collectivités peuvent également faire de cette question un des critères centraux de leurs décisions, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas en France et ailleurs, très loin s'en faut. Les pouvoirs publics continuent en effet à insister sur les innovations technologiques en tant que telles, sans prendre en compte les enjeux climatiques. Encore une fois, les datacenter ou la 5G sont de bons exemples d'une polarisation sur les technologies uniquement, sans prendre en compte les coûts environnementaux de ces technologies et par conséquent leur caractère parfois structurellement inadapté aux contraintes du temps présent.

Cette étude préalable des coûts environnementaux de tel ou tel projet est d'autant plus nécessaire que ces projets générateurs d'émissions de CO<sup>2</sup> n'ont pas d'impact local sur le climat. Cela contribue à ce que leur déploiement soit accepté aisément et à ce que leurs coûts réels ne fassent pas l'objet de discussions préalables et de refus éventuels lorsque « le jeu n'en vaut pas la chandelle ». Cette absence d'effet local des projets sur le climat local est certainement une des raisons qui explique les difficultés de mise en œuvre de mesures environnementales locales fortes : Elles n'ont pas d'effet immédiat et dans de nombreux cas elles n'ont pas d'effet local visible. parce que les émissions de CO<sup>2</sup> ne s'arrêtent pas aux frontières géographiques de chaque commune (ou quartier, ou agglomération, ou département, ou région..). Prendre en compte cette réalité scientifique suppose donc que les actions engagées par la commune ou l'agglomération soient systématiquement évaluées en fonction de leur impact environnemental tel que les connaissances scientifiques disponibles actuellement permettent de les estimer.

C'est pourquoi d'ailleurs il n'est pas incohérent d'élaborer des propositions qui dépassent le cadre communal. Il est certain qu'une commune, même de très grande taille, ne peut à elle seule modifier la tendance de fond dans ces deux domaines. Mais elle peut néanmoins contribuer à réorienter ce développement, cette réorientation n'ayant d'effet visible que si des milliers ou dizaines de milliers d'autres collectivités s'inscrivent dans cette logique : chacune agit localement mais dans le cadre d'une conception globale qui vise à limiter le changement climatique et les effets négatifs sur l'emploi de certains choix d'investissement.

Dans cette analyse prospective, nous avons mis l'accent sur deux domaines complémentaires en insistant sur la nécessité d'évaluer les actions engagées en fonction de leurs impacts sur le climat et sur l'emploi : l'agriculture (avec notamment une réorientation vers un développement de l'horticulture et de ses dérivés) et le secteur isolation/climatisation/traitement de l'humidité. Les propositions dans ces deux secteurs résultent en bonne partie d'échanges locaux, elles s'articulent aux réflexions sur les évolutions possibles de l'emploi, dans une logique de circuit court et de réduction des émissions de CO<sup>2</sup>.

Mais elles s'intègrent également dans une vision plus large, dans laquelle les projets d'aménagement cherchent à donner la priorité à tout ce qui peut favoriser ces logiques de circuit court et une meilleure interaction entre l'économie et le social : locaux de petite taille, création d'une pépinière en direction des femmes créatrices d'activité, soutien aux petits projets et à l'économie coopérative, soutien aux petits créateurs, à l'agriculture de proximité, etc. Ces actions ne s'opposent en aucune façon au soutien aux activités industrielles présentes sur la commune mais elles proposent un rééquilibrage raisonné des actions.

## **ANNEXE : LES MODIFICATIONS DE TARIFS FISCAL DE CERTAINES PARCELLES ET LEURS CONSEQUENCES**

---

Tableau 1 : Les 36 catégories de locaux et les tarifs par m<sup>2</sup> dans les six secteurs du département de l'Essonne ;

Tableau 2 : Les coefficients modificateurs des parcelles par communes ;

Tableau 3 : Nombre de parcelles modifiées par communes ;

Tableau 4 : impact potentiel de la baisse de 15% du tarif/m<sup>2</sup> sur le classement sectoriel des activités.

<b>Tableau 1 : Activités et secteurs de 1 à 6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Atelier 1 artisanal	33,6	87,9	88,0	110,8	110,9	144,7
Atelier 2 transformation, manutention ou maintenance	52,6	82,2	92,1	93,7	99,0	159,4
Atelier 3	37,5	87,4	87,4	114,2	114,2	114,2
Bureau 1 agencement ancien	172,3	171,5	184,7	197,0	196,2	216,0
Bureau 2 agencement récent	158,9	168,7	176,9	183,5	197,6	225,1
Bureau 3 agencements spécifiques	149,2	169,2	178,1	206,9	208,0	206,7
Clinique 1 cliniques et hôpitaux	183,3	183,3	185,6	272,6	261,5	265,6
Clinique 2 centres médico-sociaux, centres de soins, crèches, haltes garderies	149,5	158,4	168,6	215,3	218,1	272,3
Clinique 3 maison de repos ou de retraite	201,4	219,3	220,2	211,9	224,9	241,2
Clinique 4 centre rééducation, thalassothérapie, cures thermales	101,3	116,5	138,7	214,3	217,8	233,0
Dépôt 1 dépôt à ciel ouvert et terrain à usage commercial ou industriel	50,7	61,1	58,7	58,8	60,0	60,0
Dépôt 2 dépôt couvert	77,3	88,3	92,4	95,6	95,7	95,7
Dépôt 3 parc stationnement à ciel ouvert	15,7	15,7	29,2	51,1	127,6	127,6
Dépôt 4 parc stationnement couvert	53,1	55,6	64,9	68,2	95,4	97,1
Dépôt 5 installations spécifiques de stockage	67,4	67,4	120,3	138,4	138,7	141,9
Enseignement 1 écoles et institutions privées à but non lucratif	71,3	89,8	90,2	100,2	100,2	112,7
Enseignement 2 enseignement à but lucratif	88,9	91,1	128,0	125,2	171,5	210,5
Hôtel 1 4 étoiles ou plus	75,3	75,3	78,2	78,2	92,5	105,3
Hôtel 2 2 ou 3 étoiles	64,0	64,0	92,5	91,3	114,9	114,5
Hôtel 3 1 étoile	60,7	71,0	93,7	116,3	115,3	115,3
Hôtel 4 centre d'accueil, auberge de jeunesse, foyer d'accueil	33,4	33,4	142,0	153,5	208,5	213,0
Hôtel 5 hôtel club, village de vacances, résidence hôtelière	45,2	48,1	170,9	178,9	187,6	183,6
Industrie 1 établissement industriel nécessitant un outillage important autre que carrière	60,1	78,9	84,8	97,5	118,0	174,3
Industrie 2 carrière et équivalent	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Magasin 1 boutique, restaurant, café, banque de moins de 400 m <sup>2</sup>	79,3	119,4	168,7	213,7	254,0	322,7
Magasin 2 commerce de moins de 400 m <sup>2</sup> , sans accès sur rue	112,3	155,2	154,2	210,2	212,2	220,2
Magasin 3 magasin appartenant à un ensemble commercial	208,7	326,7	334,4	523,2	683,3	675,9
Magasin 4 commerce de 400 à 2 499 m <sup>2</sup>	74,3	80,8	106,0	140,0	152,3	197,4
Magasin 5 commerce de plus de 2 500 m <sup>2</sup>	64,6	87,8	89,5	132,4	139,8	217,0
Magasin 6 station-service ou de lavage	78,0	93,9	93,3	94,8	94,0	109,6
Magasin 7 marché	23,3	23,3	28,1	28,1	32,0	32,8
Spécial 1 salle de spectacle ou musée	47,7	47,7	47,7	61,0	61,0	61,0
Spécial 2 établissement ou terrain de sport ou de spectacles sportifs	42,1	42,1	80,7	79,5	79,7	79,7
Spécial 3 salle de loisirs divers	81,6	81,6	89,0	105,2	131,5	160,2
Spécial 4 camping 3 étoiles ou plus	1,5	1,5	2,0	2,5	3,0	3,0
Spécial 5 camping 1 ou 2 étoiles	0,3	0,3	1,5	2,3	2,3	2,5
Spécial 6 établissement de détente	70,6	126,5	176,8	189,7	189,7	189,7
Spécial 7 centre de loisirs, colonie de vacances, maison de jeunes	37,2	39,7	107,3	107,3	107,3	107,3

**Tableau 2 : Coefficients modificateurs des parcelles**

<b>Communes</b>	<b>Coefficients par parcelles</b>
ANGERVILLIERS	1
ARPAJON	1,1
ATHIS MONS	1,15
AVRAINVILLE	1,3
BONDOUFLE	1
BRETIGNY SUR ORGE	4 secteurs à 1,3 + 1 secteur à 1,15
BREUILLET	1,15
BRIIS-SOUS-FORGES	1,3
BRUYERES-LE-CHATEL	1,3
CHEPTAINVILLE	1,1
CHILLY MAZARIN	1,1
<b>CORBEIL ESSONNES</b>	<b>1,1</b>
DOURDAN	1,15
EVRY-COURCOURONNES	35 secteurs à 0,85 + 3 secteurs à 1,1
FLEURY-MEROGIS	1,1
GIF SUR YVETTE	11 secteurs à 1,1+ 6 à 1
GUIBEVILLE	1,1
ITTEVILLE	20 secteurs à 0,7 et 8 à 1,3
JANVRY	1,3
LEUVILLE-SUR-ORGE	1,15
LISSES	60 secteurs à 1,15 + 1 à 1 + 2 à 1,1 et 1 à 1,3
LONGPONT-SUR-ORGE	1,1
MARCOUSSIS	1,1
MAROLLES-EN-HUREPOIX	1,3
MASSY	1,3
MILLY-LA-FORET	0,9
MOIGNY SUR ECOLE	0,85
MORANGIS	0,85 et 0,9
MORSANG SUR ORGE	1,3
MORSANG-SUR-SEINE	0,85
LA NORVILLE	1,15
ORSAY	0,7
PALaiseAU	1,3
PARAY VIEILLE POSTE	0,85
LE PLESSIS PATE	1,15 et 1,3
SAINT-AUBIN	1,1
STE GENEVIEVE DES BOIS	1,15 et 2 secteurs à 1,3
ST GERMAIN LES ARPAJON	5 secteurs à 0,9 + 7 à 1,1 + 3 à 1,3
ST MICHEL SUR ORGE	1,15
TIGERY	0,85
VILLABE	49 secteurs à 0,85 + 2 à 1 + 9 à 1,1
VILLIERS-LE-BACLE	1,15
VILLIERS-SUR-ORGE	1,1
VIRY CHATILLON	3 secteurs à 0,85 + 5 à 1,15

**Tableau 3 : Nombre de parcelles modifiées par commune**

Commune	Nombre de parcelles avec modification	Population 2017
ANGERVILLIERS	4	
ARPAJON	1	<b>10 378</b>
ATHIS MONS	3	
AVRAINVILLE	1	<b>111</b>
BONDOUFLE	9	
BRETIGNY SUR ORGE	6	
BREUILLET	2	
BRIIS-SOUS-FORGES	2	
BRUYERES-LE-CHATEL	1	<b>3 302</b>
CHEPTAINVILLE	1	<b>2 055</b>
CHILLY MAZARIN	2	
CORBEIL ESSONNES	1	<b>51 297</b>
DOURDAN	7	
EVRY-COURCOURONNES	38	
FLEURY-MEROGIS	1	<b>12 673</b>
GIF SUR YVETTE	17	
GUIBEVILLE	2	
ITTEVILLE	28	
JANVRY	2	
LA NORVILLE	1	<b>4 097</b>
LE PLESSIS PATE	3	
LEUVILLE-SUR-ORGE	3	
LISSES	64	
LONGPONT-SUR-ORGE	1	<b>6 338</b>
MARCOUSSIS	1	<b>8 139</b>
MAROLLES-EN-HUREPOIX	4	
MASSY	14	
MILLY-LA-FORET	1	<b>4 609</b>
MOIGNY SUR ECOLE	1	<b>1 253</b>
MORANGIS	2	
MORSANG SUR ORGE	4	
MORSANG-SUR-SEINE	1	<b>526</b>
ORSAY	15	
PALaiseau	3	
PARAY VIEILLE POSTE	3	
SAINT-AUBIN	25	
ST GERMAIN LES ARPAJON	16	
ST MICHEL SUR ORGE	2	
STE GENEVIEVE DES BOIS	3	
TIGERY	3	
VILLABE	57	
VILLEJUST	3	
VILLIERS-LE-BACLE	18	
VILLIERS-SUR-ORGE	5	
VIRY CHATILLON	8	
<b>Communes correctifs</b>	<b>151</b>	



<b>Tableau 4 : Impact potentiel de la baisse de 15 % du tarif/m<sup>2</sup> sur le classement sectoriel</b>	<b>Sect 1</b>	<b>Sect 2</b>	<b>Sect 3</b>	<b>Sect 4</b>	<b>Sect 5</b>	<b>Tarif révisé</b>
Atelier 1 artisanal		87,9	88,0		110,9	94,3
Atelier 2 transformation, manutention ou maintenance		82,2			99,0	84,2
Atelier 3			87,4		114,2	97,1
Bureau 1 agencement ancien	172,3				196,2	166,8
Bureau 2 agencement récent		168,7			197,6	168,0
Bureau 3 agencements spécifiques			178,1		208,0	176,8
Clinique 1 cliniques et hôpitaux			185,6	272,6	261,5	222,3
Clinique 2 centres médico-sociaux, centres de soins, crèches, haltes garderies			168,6	215,3	218,1	185,4
Clinique 3 maison de repos ou de retraite	201,4				224,9	191,2
Clinique 4 centre rééducation, thalassothérapie, cures thermales			138,7	214,3	217,8	185,1
Dépôt 1 dépôt à ciel ouvert et terrain à usage commercial ou industriel	50,7				60,0	51,0
Dépôt 2 dépôt couvert	77,3	88,3			95,7	81,3
Dépôt 5 installations spécifiques de stockage			120,3		138,7	117,9
Enseignement 1 écoles et institutions privées à but non lucratif		89,8			100,2	85,2
Enseignement 2 enseignement à but lucratif				125,2	171,5	145,8
Hôtel 1 4 étoiles ou plus	75,3	75,3	78,2	78,2	92,5	78,6
Hôtel 2 2 ou 3 étoiles			92,5	91,3	114,9	97,7
Hôtel 3 1 étoile			93,7	116,3	115,3	98,0
Hôtel 4 centre d'accueil, auberge de jeunesse, foyer d'accueil				153,5	208,5	177,2
Hôtel 5 hôtel club, village de vacances, résidence hôtelière			170,9		187,6	159,5
Industrie 1 établissement industriel nécessitant un outillage important autre que carrière				97,5	118,0	100,3
Magasin 1 boutique, restaurant, café, banque de moins de 400 m <sup>2</sup>				213,7	254,0	215,9
Magasin 2 commerce de moins de 400 m <sup>2</sup> , sans accès sur rue			154,2	210,2	212,2	180,4
Magasin 3 magasin appartenant à un ensemble commercial				523,2	683,3	580,8
Magasin 4 commerce de 400 à 2 499 m <sup>2</sup>			106,0	140,0	152,3	129,5
Magasin 5 commerce de plus de 2 500 m <sup>2</sup>			89,5	132,4	139,8	118,8
Magasin 6 station-service ou de lavage	78,0				94,0	79,9
Magasin 7 marché			28,1		32,0	27,2
Spécial 1 salle de spectacle ou musée	47,7				61,0	51,9
Spécial 2 établissement ou terrain de sport ou de spectacles sportifs		42,1	80,7		79,7	67,7
Spécial 3 salle de loisirs divers				105,2	131,5	111,8